

Le château et les châtelains de Vic-sur-Aisne

I - LES ORIGINES ET LE MOYEN-AGE

Origine du Château

L'absence de texte n'a pas embarrassé l'historien du Valois qui a brodé toute une légende sur les origines de Vic et de Berny-Rivière. Selon lui, à l'époque romaine, les deux villages ne formaient qu'un seul domaine qui « se divisait en trois parties, savoir : le château situé à Berny, l'hôtel ou fief du péage à Rivière, et le port à Vic-sur-Aisne. » Il ajoute que « les romains du bas empire appelaient Vicus les ports considérables des grandes rivières où il y avait en même temps un hôtel des monnaies ; ces deux choses se trouvaient à Vic-sur-Aisne. » (1). En fait, la toponymie nous enseigne que le nom de Vic provient du latin *vicus*, qui désignait un groupe d'habitations ou un village.

La voie romaine de Soissons à Noyon traversait la rivière immédiatement après le Ru d'Hozier, sur un pont dont on voyait encore les substructions aux basses eaux avant la construction de l'écluse.

Le croisement d'une voie routière et d'une rivière navigable a été l'élément déterminant pour l'apparition d'un port avec son agglomération ; mais, jusqu'au Moyen-âge, Vic-sur-Aisne n'est resté qu'une petite bourgade, avec un port de faible importance.

En prétendant qu'il existait, dès l'époque romaine, un atelier monétaire, Carlier se fonde sur l'étude de trois pièces de monnaie mérovingiennes qui n'ont d'ailleurs pas été trouvées à Vic, que l'abbé Leboeuf attribue à Vic-sur-Aisne car elles portent les mentions *Axonam* et *Exsona Fici*. Ces monnaies ne correspondent à aucun modèle connu dans le soissonnais et tout porte à croire qu'elles proviennent d'Essones (Seine-et-Marne) (2). L'hypothèse d'un atelier monétaire à Vic est donc à rejeter.

La première mention de Vic se trouve en 814, date à laquelle Charlemagne, cédant aux sollicitations de sa fille Berthe, et de son fils Louis, donna la terre de Vic-sur-Aisne à l'abbaye de St Médard (3). Le texte latin de la donation désigne la terre de Vic-sur-Aisne par « *Castrum Vici super Axonam* ». C'était donc déjà un lieu fortifié.

(1) CARLIER — *Histoire du Duché de Valois*, 1764, Tome 1, p. 119.

(2) Ce sont les conclusions de M. HOUILLIER, qui a bien voulu étudier ces monnaies, dont la description avait été publiée par l'abbé LEBOEUF, *Dissertation sur le Soissonnais*, p. 34.

(3) *Chronique de St Médard, Spicilège T. II p.488 — Gallia Christianna T. IX Col. 410.*

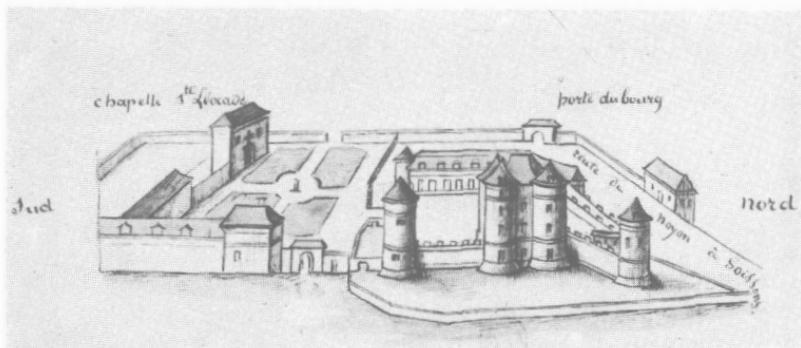


fig.1 : Vue du château en 1754, depuis la place (collection Fleury)

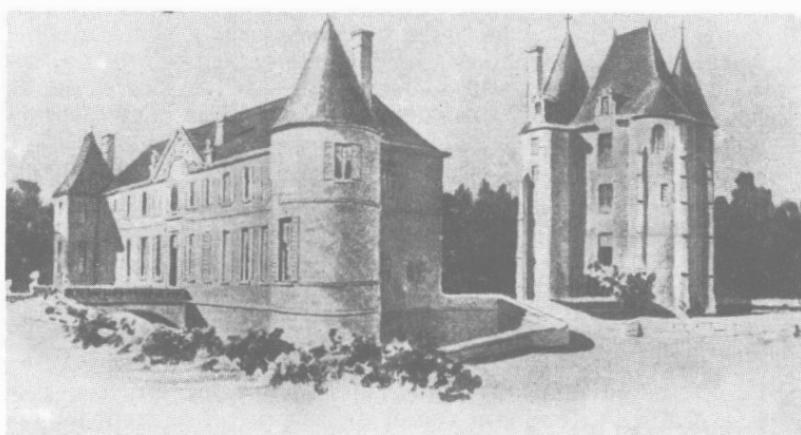


fig. 2 : Vue du château en 1905 depuis le parc.

Le Comte Eude de Paris, devenu roi de Neustrie en 888, reçut, pour lui et ses successeurs, l'église de St Médard en sa « mainbourdie », autrement dit sous sa protection ou avouerie en 893. C'est à cette occasion qu'il fit fortifier Saint-Médard « à cause de l'audace des coups de mains Danois et des embûches des infidèles ennemis du Christ », et réparer le château de Vic : « Nous avons fait en sorte que fut réparées les fortifications de Vic-sur-Aisne à cause de l'audace de ces mêmes Danois et pour le souvenir de l'empereur Charles d'heureuse mémoire, qui, avait fait construire depuis long-temps ces mêmes fortifications à la demande de la vénérable Berthe et de l'empereur Louis, en souvenir du Souverain Pontife Grégoire, d'heureuse mémoire. » (4).

(4) Chronique de St Médard, Spicilège T. II p. 488, Recueil des Historiens de France T. IX p. 56.

Jean Hubert a montré (5) que l'organisation défensive du nord-est de la France contre les invasions normandes s'appuyait sur le réseau routier des anciennes voies romaines. Notre château, réparé en 893, placé à proximité d'une rivière navigable et d'un grand axe routier, a dû trouver sa place dans un tel système défensif. Mais nous ignorons les nécessités de la construction de cette forteresse au début du IX^e siècle. Le règne de Charlemagne a été calme pour notre pays et les raids normands à l'intérieur de la Gaule n'ont commencé que vers 850. Si la donation de 814 précise qu'il existait alors un château, elle n'indique pas que cette fortification a été construite par Charlemagne. Il n'est pas impossible qu'un château antérieur au règne de l'empereur lui ait été attribué par erreur en 893.

Les vicissitudes du château, du IX^e siècle au XI^e siècle.

A la fin du IX^e siècle, les Normands avaient installé leur camp à Choisy, au bord de l'Aisne ; mais, selon Carlier, ils n'auraient pas osé pousser plus loin leur conquête sur le soissonnais, arrêtés sans doute par la garnison du château de Vic.

Au cours du X^e siècle, la forteresse aurait été assiégée par un Comte Arnoul, qui s'empara du château et de la terre de Berny qu'il conserva pendant quelques années. Ce fait, rapporté par Carlier, est douteux : la source qu'il cite (Dom Bouquet p. 461) est erronée.

L'historien du Valois, recopié par tous nos auteurs, citant la chronique de St Médard, a écrit qu'un Comte Etienne ayant enlevé le château de Vic-sur-Aisne, fut obligé de le restituer en 1031, par un seigneur nommé « Robert fils de Chapez ». Carlier n'a pas su reconnaître en ce nom celui du roi Robert fils de Hugues Capet, mort en 1031. Ce n'est pas lui, mais son fils Henri qui, comme nous le verrons, intervint pour la restitution du château (6).

Carlier se trompe encore en écrivant que le château fut usurpé par un seigneur Hugue, qui le restitua à St Médard en 1047. Ce seigneur restitua des biens situés à Violaines et Vaurezis (7).

Au Concile de Senlis de 1048, le roi Henri 1^e enleva l'avouerie de l'abbaye de St Médard, après sept ans d'oppression, à Etienne Comte de Chartres et de Meaux qui « par son incurie et sa légèreté » avait laissé envahir le château de Vic et ses bénéfices par les barons du voisinage, en particulier par Robert de Choisy, et — selon l'abbé Pécheur — surtout par Renaud 1^e Comte de Soissons. Le roi Henri 1^e fit ainsi restituer le château à l'abbaye « à la demande de Guillaume Prince des Normands et par l'adresse de l'abbé Renaud, successeur de Richard, sous la clause expresse que les abbés n'en confieraient la garde à aucun membre de leur famille, ne le donneraient

(5) Jean HUBERT, Art et vie sociale de la fin du monde antique au moyen-âge p. 48

(6) Chronique de St Médard, Spicilège T. II p. 488, Recueil des Historiens de France, T. XI p. 367

(7) Diplôme de Henri 1^e en 1047, Recueil des Historiens de France T. XI p. 582.

pas en bénéfice et n'y feraient aucun changement, sous la peine d'anathème portée par les évêques du Concile. » (8).

Les avoués de Vic

Henri 1^e, devenu avoué de St Médard, eut rapidement l'occasion d'intervenir pour sauvegarder les biens des religieux, et notamment le château de Vic-sur-Aisne, contre les entreprises de Robert de Choisy.

Coucy

Les seigneurs de Choisy semblent avoir été les avoués de St Médard pour la châtellenie de Vic-sur-Aisne, c'est du moins ce que laisse entendre un diplôme de 1066. Albéric ou Aubry de Choisy, fils de Robert, suivant l'exemple de son père, voulait, sous prétexte d'avouerie, imposer aux terres de St Médard des coutumes injustes, c'est-à-dire : s'y faire préparer, où bon lui semblait, des repas ; forcer les paysans « depuis le monastère de St Médard et depuis Vic-sur-Aisne, à moitié chemin de son château » à venir à sa justice, prendre autant de chevaux qu'il en voudrait dans les villages pour aller à la guerre et forcer leurs chevaliers à le suivre. Enfin, il prétendait justicier les marchands et voituriers de vins qui venaient les Flandres sur les terres de St Médard.

Le seigneur de Choisy comparut à un colloque public tenu à Compiègne en 1066, organisé par le roi Philippe 1^e, au cours duquel il reconnut ses torts, qu'il s'engagea à réparer sous quinze jours, sous peine de devoir se constituer prisonnier à Senlis, d'où il ne pourrait sortir qu'après avoir payé une amende de 10 livres d'or (9).

Carlier, suivi une nouvelle fois par les historiens locaux, a bâti toute une théorie sur les avoués de Vic qui n'a pas de support historique sérieux.

Le château de Vic-sur-Aisne n'a jamais été un fief relevant de Pierrefonds et la châtellenie n'a jamais été soumise à la juridiction de Pierrefonds. Quant à l'avouerie, à aucun moment elle n'a appartenu au seigneurs de la maison de châtillon, ou au seigneur d'Autrèche.

Les actes du Parlement de Paris mentionnent le nom de Gaucher d'Autrèche, avoué de Vic, en 1278, à propos d'un litige opposant l'Abbaye de Saint-Denis au Seigneur d'Avaux (10). Ce texte montre que Gaucher d'Autrèche était avoué de l'Abbaye de Saint-Denis seigneur de Vic. Il ne s'agit donc pas de Vic-sur-Aisne, mais d'un autre lieu portant le même nom.

Les Milon, Pierre, Guy, Jean, Gaultier, Geoffroy, Mathieu ou Guillaume de Vic, que nous rencontrons dans les anciens textes au

(8) Diplôme de Henri 1^e, Cartulaire de St Médard, Archives de l'Aisne H 477. Nous donnons ici la traduction de l'abbé PECHER, dans ses Annales du Diocèse de Soissons T II p. 31.

(9) PECHER, Annales du Diocèse de Soissons T II p. 31 Recueil des Historiens de France T.XI p. 581.

(10) BOUTARIC, acte du Parlement de Paris T. I p. 351.

cours des XI^e et XII^e s. n'étaient que des seigneurs de fiefs secondaires ou simplement originaires de Vic.

Selon toute probabilité le titre d'Avoué de St Médard a disparu à la fin du XI^e siècle. Il faut bien admettre qu'un Milon de Bazoché, abbé de St Médard, qui chevauchait au côté du Roi à la tête de ses vassaux, à la bataille de Bouvines, n'avait certainement pas besoin d'avoué pour défendre ses domaines.

Le Prieuré de Sainte Léocade :

C'est à Gauthier Baléna, abbé de St Médard de 1196 à 1197, que l'on doit l'érection du Prieuré de Sainte Léocade, élevé dans la cour du château à l'abri du donjon. Gauthier avait d'abord été Prieur de Vic et y avait établi une petite communauté de moines, où il n'y avait sans doute eu, jusque là, qu'un seul prêtre et des convers.

Le jour de l'Ascension 1197, après une mémorable procession au travers de la ville et du château, les restes de la dame de Tolède furent déposés dans la chapelle du Prieuré (11).

L'abbé Poquet a raison de dire que si l'abbé Gauthier a choisi de déposer « en la ville où il fu nourris et né » les restes de la sainte, c'était « autant pour pourvoir à leur sûreté que pour donner une nouvelle importance à cette petite bourgade (12).

Un château de pierre, construit depuis peu en remplacement de l'ancienne fortification de terre et de bois, était le plus sûr garant pour la conservation des reliques et favoriser le développement du bourg.

E. Gaillard a publié la liste des prieurs de Ste Léocade dont le plus connu fut le poète Gauthier de Coincy, prieur de 1214 à 1233. Pour en savoir plus sur lui, voyez le chapitre que lui a consacré l'abbé Pêcheur dans ses Annales du Diocèse de Soissons.

Dès le début du XVII^e siècle, les prieurs nommés par les abbés commendataires ne résidaient plus à Vic et se contentaient de percevoir les revenus. Cette situation demeura inchangée jusqu'à la révolution. Le prieuré fut alors vendu en même temps que le château.

Rôle militaire du château

Si le tout premier château de Vic-sur-Aisne a pu avoir une certaine importance stratégique qu'il a peu à peu perdue au cours des siècles, en se démodant, à la fin du XII^e s. ce n'était déjà plus qu'une forteresse de second ordre. Cette situation fut entérinée lors de sa reconstruction en pierre et l'on n'a pas cherché à lui donner une grande importance stratégique. Dès lors, il n'est pas surprenant que nous n'entendions peu parler de lui pendant tout le moyen-âge.

Un document de juillet 1365 nous apprend que les religieux de St Médard avaient consacré 1 500 livres à la réparation des fortifica-

(11) PECHÉUR, Annales du Diocèse de Soissons, T. III, p. 134.

(12) POQUET, Précis sur Vic-sur-Aisne, Bulletin de la Société Historique de Soissons, T. VII 1^{re} série, 1853 p.144.

tions du monastère et que, sur l'ordre du roi, ils devaient entretenir à leurs frais une garnison dans le château de Vic-sur-Aisne (13).

En fait, cette obligation n'était pas une novation, elle remontait déjà à plusieurs siècles et ce n'était que la conséquence de la protection que le roi exerçait sur les biens de St Médard. C'est ainsi que, de tout temps, et nous l'avons vu précédemment, dès le IX^e siècle, le château de Vic-sur-Aisne a participé à la dépense du royaume dans la mesure de ses modestes possibilités.

L'obligation d'entretenir une garnison a évidemment entraîné celle de confier la garde du château à un capitaine dont la charge a subsisté jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Mais les derniers capitaines n'étaient plus que des gardiens sans aucun rôle militaire car le château avait perdu, avec le développement de l'artillerie, tout intérêt stratégique.

Nous ignorons pratiquement tout des sièges que le château eut à subir au cours du moyen-âge, si ce n'est qu'en 1430, pendant le siège de Compiègne, il tient le parti de Charles VII et est pris d'assaut par les Bourguignons (14).

Vers 1438, le château était retourné au parti du roi et sa garnison « courrait sur celle de Carlepont » (15).

Le château entrepot des blés de Saint-Médard

Vic-sur-Aisne a, de tout temps, été un marché important pour le commerce des blés de la région. Le village, situé dans une région fertile, permettait, grâce à son port, une exportation aisée des blés provenant des fermes des environs.

Les minutes de notaire de Vic contiennent les marchés de vente des blés provenant des fermes voisines, que les abbés de St-Médard signaient avec de gros négociants.

Il y a tout lieu de penser que le château servait à remiser une grande partie des récoltes dans l'attente de leur embarquement au port de Vic. C'est du moins ce que laisse supposer une facture, datée de 1482, qui nous apprend que les municipaux de Compiègne avaient décidé l'achat de blé à Soissons et Vic-sur-Aisne aux religieux de St Médard ; mais la garnison de Soissons, accompagnée de 400 Suisses, vint enlever de force la plupart des blés qu'elle emmena. Compiègne put tout de même obtenir les blés commandés, mais les paya 6 deniers la mine plus cher pour le transport depuis le château jusqu'à la rivière (16).

(13) B. ANCIEN, La reconstruction rurale monastique en Soissonnais au XIV^e s. Mémoire de la Fédération des Sociétés historiques de l'Aisne, T. XVII p. 83.

(14) CHAMPION, Guillaume de Flavy p. 163.

(15) CHAMPION, Guillaume de Flavy, p.192.

(16) Compiègne sous Louis XI, Ste Historique de Compiègne T. XII 1907 p.259.

Les rois de France à Vic

Brussel, dans son « Nouvel examen de l'usage général des fiefs », reproduit un rôle datant de la deuxième moitié du XIII^e s., donnant la liste des lieux dans lesquels les rois de France prenaient un droit de gîte. Vic-sur-Aisne et St Médard y sont cités séparément.

Différents textes nous apprennent le passage à Vic de Saint-Louis, le 11 mars 1258 et, le dimanche de Quasimodo 1266 ; de Philippe le Bel, qui y promulgua une charte au profit de Saint-Jean-des-Vignes de Compiègne en 1295 ; et de Philippe VI en 1346.

II - LA CHATELLENIE DE VIC-SUR-AISNE

Le château, qui était avant tout un point d'appui militaire et un lieu de refuge pour la population des environs, est rapidement devenu le centre administratif de la circonscription territoriale qui s'est organisée autour de lui.

Grâce au terrier du XV^e siècle, (17) nous connaissons l'étendue de la Châtellenie de Vic, qui comprenait dans son ressort les hameaux ou village suivants :

St Christophe, en partie, avec Sacy et Bonval ; Hautebraye ; Berny-Rivière avec Ors et un hameau nommé Vauxengis sous Confrécourt qui n'existe plus et semble distinct du hameau de Vaux ; Moulin sous Touvent avec la cense de Puisieux ; la petite châtellenie de Bitry ; la Postée de Cuisy ; Vaurezis en partie avec Tancourt et Villers la Fosse ; Tartiers avec Milly ; Fontenoy avec Port et Fouquerolle ; Osly et Courtial ; Nouvron et Vingré en partie ; Morsain en partie, avec Vaux, Ouilly et Berlinval ; Vézaponin en partie.

Dans tous ces lieux, les religieux avaient la haute, moyenne et basse Justice. Ils provenaient pour la plupart des domaines donnés par les rois mérovingiens et carolingiens à l'abbaye de St Médard et qui furent confirmés par le roi Eudes en 893.

Au moyen-âge, une châtellenie n'était pas simplement la juxtaposition de seigneuries, sans autre lien qu'un seigneur commun. Elle comprenait trois services publics organisés que nous retrouvons à Vic : Armée, Justice et Finance.

Organisation militaire

L'abbaye de St Médard, étant sous la sauvegarde du roi, lui devait, en échange, fournir deux cents sergents d'arme lorsqu'il partait en guerre. A ce titre, Vic-sur-Aisne devait 18 sergents ou 20 livres tournois, Bonval 3 sergents ou 6 livres tournois, St Christophe 2 sergents ou 8 livres tournois, Sacy 9 sergents ou 8 livres tournois, Hautebraye 9 sergents ou 18 livres tournois. Quant à la postée de Cuisy en Almont, elle devait 30 sergents.

Les hommes de fiefs de la châtellenie, outre leurs devoirs de vassaux, devaient la garde des corps saints. Le terrier ne précise pas s'il

(17) Terrier de la Châtellerie de Vic-sur-Aisne, rédigé en 1447 — Bibliothèque de Compiègne manuscrit n°56.

s'agissait seulement des reliques de Sainte Léocade conservées à Vic, ou aussi celles conservées à Soissons.

Organisation judiciaire

Le droit de Haute Justice, exercé par l'abbé de Saint-Médard sur les terres de la Châtellenie, entraînait son seulement la juridiction proprement dite, mais aussi le droit de faire des règlements, établissements ou bans.

Son tribunal était donc chargé de juger, mais aussi de faire respecter les prescriptions, d'où un rôle de police à l'intérieur du domaine. Notamment contrôle des poids et mesures car la Châtellenie utilise les mesures de St Médard, et, police des chemins, car les religieux ont droit de vicomté dans l'ensemble de la châtellenie.

La marque extérieure de la Haute Justice était évidemment le gibet, ou fourche patibulaire, situé sur le plateau au-dessus de Berny-Rivière, en un lieu qui porte encore le nom de «gibet». Cette fourche patibulaire, précisait le tenier de 1447, devait être à trois piliers.

Cette Haute Justice, qui relevait pour appel du Bailli de Senlis, était exercée par le Bailli de la Châtellenie, assisté des «hommes de fiefs» au nombre de six. Elle concernait les crimes et délits punis d'une peine capitale : mort, autres peines corporelles, bannissement, amende de plus de 60 nérrets, mais aussi les procès importants susceptibles de duels judiciaires.

Le duel judiciaire, ou bataille, était devenu, aux XI^e et XII^e siècles un mode de preuve normal. Dès le XI^e siècle la pratique s'étendit de remplacer les parties par des champions à gages qui offraient aux foules d'étonnantes spectacles.

A Vic, la pratique de la bataille nous est révélée par le terrier de 1447 qui précise, à propos du fief des Essarts : «quand il y a champ de bataille au Chastel de Vy le dit fief a le tiers en lescu et au baston et toutes les armes au champion qui chiest dessoulz».

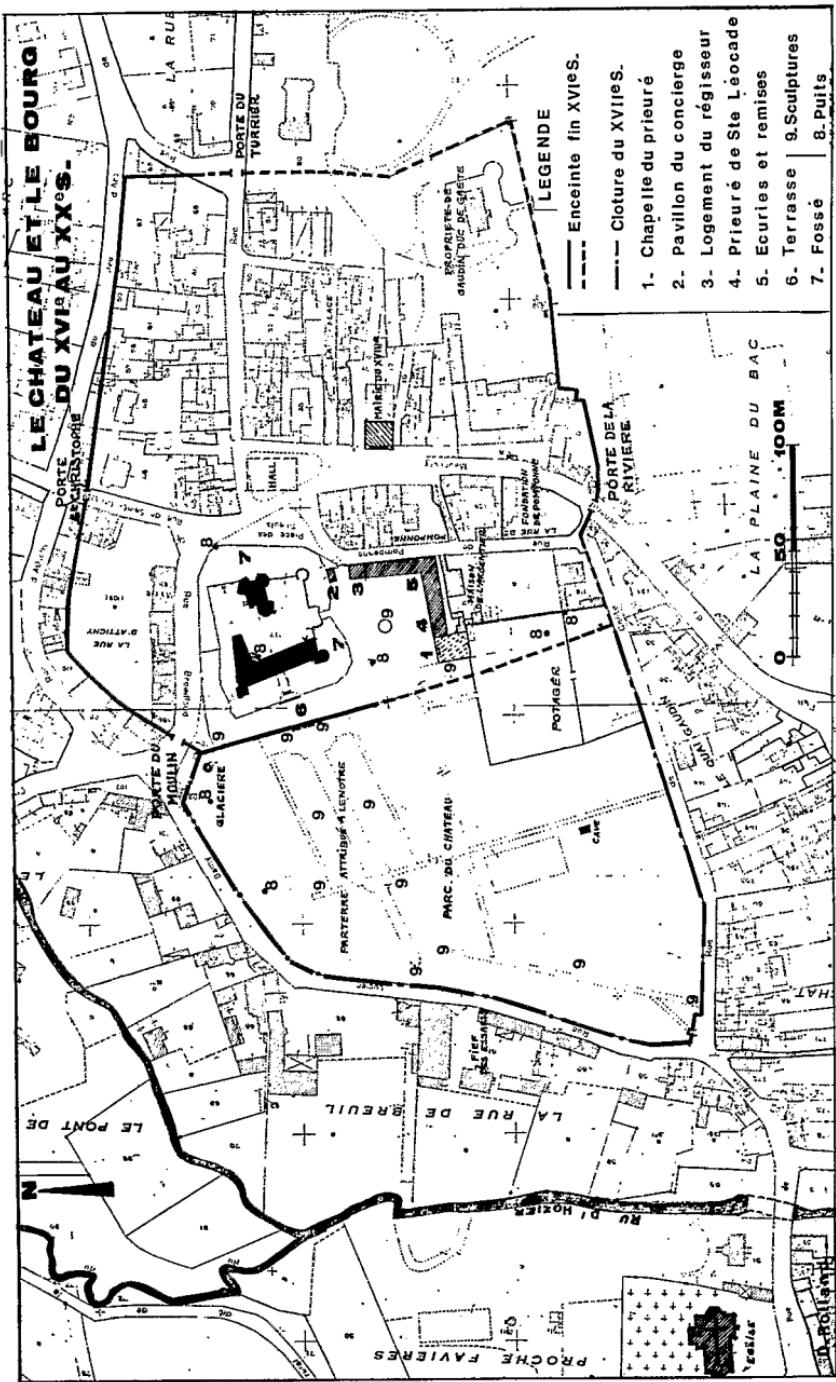
Le rédacteur du terrier s'est contenté de transcrire mot à mot, sans la comprendre, cette phrase provenant d'un ancien document. Elle nous apprend que la bataille avait lieu dans l'enceinte du château et que le vaincu perdait, au bénéfice du seigneur toutes ses armes. Le tiers de la valeur du bouclier et du bâton, qui devaient alors être vendus, était cédé au seigneur du fief des Essarts qui avait aussi droit à «toutes les armes», ce qui semble désigner les armes des nobles.

La moyenne et basse justice étaient de la compétence du prévost de Vic pour les délits possibles d'une amende de 60 nérrets maximum. Sa compétence ne s'étendait pas à l'ensemble de la châtellenie, car dans plusieurs lieux il y avait un maire.

Le prévost était nommé par le bailli ou l'abbé de St Médard. Il rendait la justice entouré de trois eschevins nommés par lui ; il était assisté d'un clerc juré et de quatre sergents désignés par le bailli ou l'abbé. Le tribunal se réunissait deux fois par semaine, le lundi et le

LE CHATEAU ET LE BOURA DU XVI^e AU XX^e S.

PORTE
CHIFFRISTORIE



PLAN DU CHATEAU DU XVI^e AU XVIII^e

0 10m

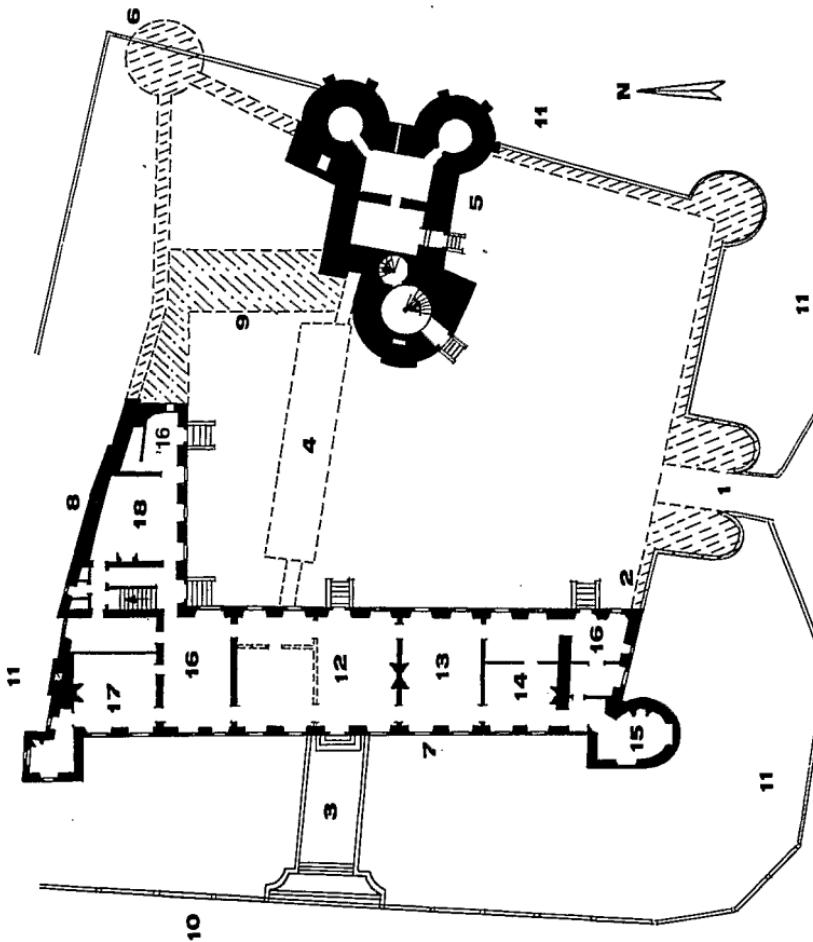
LEGENDE

Existant de nos jours
Enceinte au XVI^e siècle

- Châtelet détruit vers 1700
- Galerie d'accès au châtelet
- Perron du XVII^e siècle
- Caves du XVI^e siècle
- Donjon des XII-XIV et XVII^e Siècle
- Tour avec Chapelle
- Logis reconstruit en 1599
- Aile du XVI^e refaite au XVII^e
- Aile construite par BERNIS
- Terrasse
- Fossé

LES APPARTEMENTS DE L'ABBE DE PONPONNE

- 12 - Salle à manger
- 13 - Pièce d'assemblée
- 14 - Chambre de l'abbé
- 15 - Cabinet de travail
- 16 - Anti-chambres
- 17 - Chambre de Galatée
- 18 - Chambre de Mazarin



jeudi. La cloche de la chapelle St Léocade avertissait les justiciables de l'heure de l'audience.

A la fin du XVII^e siècle, le tribunal était présidé par un lieutenant de la Justice. Il n'y avait plus qu'une audience, le mercredi, qu'il fallut décaler au lundi, car les habitants se rendaient au marché de Soissons, au lieu d'aller au tribunal.

La justice de Vic fut réunie à celle de l'abbaye en la ville de Soissons, par lettre patente d'octobre 1746.

Organisation financière

Les ressources de la châtellenie constituaient évidemment une part importante des revenus de St Médard, mais ces ressources étaient aussi nécessaires pour organiser les services de la châtellenie et pourvoir à l'entretien des chemins, des ponts, des ouvrages publics, etc...

Dans chaque seigneurie de la châtellenie, l'abbaye de St Médard possédait de nombreux revenus provenant de terres concédées ou d'impôts ; elle avait aussi les profits de justice, amendes et surtout profit de la bataille. Comme nous l'avons dit précédemment, les religieux confisquaient les armes du vaincu du duel judiciaire. Il payait aussi une amende pouvant aller jusqu'à la confiscation des biens.

Les impôts indirects existaient aussi ; ils étaient représentés principalement par les droits d'avallage, de péage, de rouage et de forage et les taxes sur le marché de Vic.

Droit d'avallage et de péage

Un droit d'avallage sur la rivière était perçu au port de Vic-sur-Aisne. La rivière pouvait être traversée sur les bacs de Fontenoy et de Vic. Voici, en 1447, le montant des droits de péage qui étaient perçus à Vic :

- pour 6 personnes 1 denier,
- pour chacune beste chevaline 2 deniers,
- pour un chariot 6 deniers,
- pour une charrette 8 deniers.

Toutefois, les habitants d'Attichy, Bitry, St Christophe à Berry, Sacy, Hautebraye, Rivière, Ressons, Montigny Lengrain, Courtieux, Jaulzy, étaient dispensés de ce droit s'ils ne possédaient pas de charue, moyennant un pain de fourrage par an.

Droit de rouage

Chaque chariot chargé de vin quittant la châtellenie devait payer 8 deniers parisis de rouage, de même la charrette payait 4 deniers, sous peine de 60 nérets d'amende.

Droit de forage

Autre impôt concernant le vin, pour chaque pièce vendue au détail à l'intérieur de la châtellenie, on devait un setier.

Marché de Vic

Le marché de Vic doit sans doute son origine à l'installation des reliques de Ste Léocade dans le château. Mais ce n'est qu'en 1447 que nous trouvons la première mention le concernant.

L'abbé de St Médard y percevait des taxes « d'estallage », de mesurage des grains, et de « Tonny », taxe sur les ventes en gros et au détail de drap.

Le caractère banal de ce marché fut rappelé par le roi Henri II, en 1581, qui, après l'avoir confirmé, fit injonction aux habitants de la châtellenie de le fréquenter.

Mouvance du château

Le terrier de 1447 nous donne la liste des fiefs relevant directement du château de Vic-sur-Aisne et qui étaient :

1) « Une maison où pendait jadis l'enseigne de l'espée », détentée par Guille Lefèvre demeurant à Noyon, « tenant d'une part à l'hôtel de lescu de France (...) et d'autre part à une mesure où pendait jadis l'enseigne de l'eschiquier ».

Ce fief comprenait, avec la maison, plusieurs pièces de terre, les profits de bataille lorsqu'il y avait duel judiciaire au château de Vic et différentes taxes à percevoir sur les bouchers et cordonniers qui exerçaient leur métier dans le village.

Au début du XVIII^e s. ce fief était connu sous le nom de fief des Essarts ou la Maison du Croizet et est représenté de nos jours par la propriété située au n°11 de la rue Lucien Damy.

2) « La ville et Prévosté de Bitry », dont le fief consistait, avec un certain nombre de terres, en « une tour carrée séant audit Bitry, nommée la tour du Grand Hôtel, »

3) « Un fief séant en la ville et terroir dudit Vy qui fut à feu Pierre Fouquet et par avant à feu Jehan Manxiou, contenant ledit fief une maison et colombier » avec divers droits à Vic, Fontenoy et sur le Bac de Vic,

4) « Un fief séant au terroir dudit Vy qui fut à feu Thomas Quillet contenant ledit fief six essins à herbage au terroir dudit Vy »

5) « Un fief séant en la ville et terroir de Vy contenant ledit fief trois essins de prés derrière la maison de Favière » avec droits sur des terres des environs,

6) « Une maison séant audit Rivière qui fut à feu Maistre Jacques Cadot en son vivant advocat à Compiègne comprenant ledit fief une maison lieu et pourpris ainsi que tout se comporte et en laquelle avait jadis une chapelle, » à présent détentée par Pierre Bénard demeurant à Compiègne. Ce fief, nommé fief de la Chapelle, était situé à Roches. En 1602 il fut acquis par le seigneur des Essarts Jacques Bontemps.

III - LA VICONTE DE FROMENTEL OU DE VIC-SUR-AISNE

Sans apporter de preuves, tous nos historiens locaux ont traités dans leurs ouvrages de la Vicomté de Fromentel, ou, pour certains, de Vic-sur-Aisne qui, selon eux, tirait son nom du chemin et de la terre de Fromentel à Terny-Sorny.

L'occasion se trouve ici de faire le point sur ce sujet.

Le premier auteur à avoir révélé l'existence de cette Vicomté est Melchior Régnault, dans son « Abrégé de l'Histoire de l'ancienne ville de Soissons » paru en 1633. Selon lui, elle tirerait son nom du sieur de Fromentel, seigneur de ce lieu, proche de Chimay, dans le Hainaut. Elle aurait été créée, au milieu du XIII^e s. par Jean II Comte de Soissons, à l'aide des biens usurpés à l'abbaye de Saint-Médard. Jean II en aurait fait don à sa fille Yolande, mariée au seigneur de Fromentel. Ces époux étant décédés sans enfant, la Vicomté aurait été rendue à St Médard, on ne sait dans quelles conditions. Voici les limites que Regnault attribue à ce domaine : « cette Vicomté commence au pont de Soissons et passe près de l'abbaye de St Etienne, à présent dite de St Paul, et par la montagne s'étend vers Sorny, Neufville, Clamecy et continue au long du chemin nommé Fromentel et d'iceluy passe au-dessus des villages de Leuilly Cressy, Espagny, Vezaponin, Morsain, Blérancourt, Vassem et s'estend vers Visurayne, Autraiche et la cense du chemin, et comprend les villages enclos dans ses limites. »

Trente ans plus tard, Claude Dormay, (18) qui constate pourtant que son prédécesseur n'apporte aucune preuve, croit cependant à l'existence de cette Vicomté, mais la suppose de création antérieure à Jean II.

Rousseau des Fontaines, (19) bailli de la châtellenie de Vic-sur-Aisne, reprend, en 1707, les thèses de ses prédécesseurs et, toujours sans apporter de preuves, écrit que la Vicomté a été créée à partir du domaine de Vic-sur-Aisne usurpé sur l'abbaye de St Médard par le Comte de Soissons Guy de Vermandois. Il complète les limites données par Regnault en ajoutant, après la cense du chemin : « vient passer au milieu de St Christophe, dont la première et dernière maison qui avaient dans la rue ressortissent à Vissuraisne où elle vient finir passant au travers et devant le château de Vissuraisne au pont de la rivière d'Aisne où se paient les droits du grand avalage et travers par voie de la Vicomté ». Il ajoute que Yolande se maria à un seigneur de Hainaut qui a donné le nom de Fromentel à un village du Hainaut.

Les auteurs suivants Houlier, H. Martin, Pocquet, Pêcheur, Melleville, accréditent tous la thèse de la Vicomté de Fromentel ou de Vic-sur-Aisne, et la plupart affirment que le fief de Fromentel situé à Terny donnait droit au titre de quart Comte de Soissons.

(18) Claude DORMAY, Histoire de la Ville de Soissons, T II p. 235.

(19) ROUSSEAU DES FONTAINES, Histoire de Soissons, 2^e partie, p. 20.

Pour tenter d'éclaircir cette affaire, il faut d'abord savoir ce qu'était une vicomté. Avec Maxime de Sars, on peut dire que la vicomté n'était pas, au moyen-âge, dans notre région, une dignité nobiliaire qui rehaussait l'éclat d'un domaine, mais le droit d'exercer la police sur les chemins, avec obligation de les entretenir ; on joignait au fief quelques redevances pour indemniser le justicier de ces frais. Il ne faut donc pas rechercher l'existence d'un domaine, mais celle d'un fief constitué par le droit de justice sur les chemins.

Nous observerons ensuite que Fromentel ne figure pas dans la mouvance du Comté de Soissons et qu'aucun titulaire n'a été produit. La chronique de St Médard n'en fait pas état, ce qui paraît surprenant pour un bien usurpé à cette abbaye.

Un titre du chapitre Cathédrale de la fin du XVII^e siècle nous apporte quelques éclaircissements ; il est intitulé : « Estendue de la Justice du Comté de Soissons et le revenu dudit Comté ». Après les vicomtés de Coeuvres, Buzancy et Ostel, il cite : « celle de Fromentel, près de la seigneurie de Cimay au pays de Hainault (ainsi dicte à cause de la Vicomté du seigneur en ce lieu), lequel Vicomte avait épousé Yoland de Soissons, fille de Jean 2^e Comte de Soissons et de Marie de Cimay sa femme et ainsi avait seigneurie dans ledit Comté. » En marge du passage se trouve inscrit : « Il y a erreur au pays — La Cense de Fromentel. » (20).

Nous savons que Yolande de Soissons était mariée à Hugues de Rumigny seigneur de Florennes village du Hainault proche de Chimay (21). Quant à la cense de Fromentel, qui a disparu pendant les guerres de religion, elle était située à Leuilly, à la limite des terroirs de Terny et Juvigny. C'était un fief relevant de Coucy. Au milieu du XV^e siècle, elle était la propriété de François de Dompierre, seigneur de Leuilly Marsilly Neuville sous Margivalle et de la porte Gamelon à Coucy. Voici la description qui en est faite dans l'aveu de dénombrement de la seigneurie de Coucy : « La maison et cense de Fromentel grange estable cours jardin lieux et pourpris ainsi que tout se comporte et s'estend tenant d'une part au chemin et de toute autre part a moy mesme. » (22).

Les terres qui en dépendaient se trouvaient aux environs immédiats en bordure du chemin de Fromentel ; elles jouxtaient pour la plupart celle de l'abbaye de Nogent.

Il est important de noter que l'aveu de démembrément ne mentionne aucun droit de vicomté attaché au fief de Fromentel.

De toute évidence il y a donc eu confusion entre Florennes et Fromentel. Hugues de Rumigny seigneur de Florennes et, selon le titre du chapitre, vicomte de ce lieu, qui avait aussi par sa femme

(20) « Estendue de la Justice du Comté de Soissons et le revenu dudit Comté ». Ce titre, qui appartenait au Chapitre, nous a été communiqué par M. B. Ancien.

(21) W.M. NEWMAN, les Seigneurs de Nesles et Picardie, p. 70. N. LELONG Histoire du Diocèse de Laon, p. 534.

(22) Archives Nationales R 4 — 185.

« seigneurie dans ledit Comté », est devenu, pour Regnault le quatrième, Vicomte de Soissons sous le nom de Fromentel.

Pour ce qui est des limites de la Vicomté, nos anciens auteurs auraient pu s'étonner qu'elles soient connues aussi précisément, alors que dès le début du XVII^e siècle on avait déjà oublié les limites du Comté de Soissons.

La limite nord de la vicomté décrite par Regnault, est en fait le tracé d'un ancien chemin qui conduisait de Noyon à Reims, que l'on nommait chemin de Fromentel, au nord-ouest de Soissons, chemin des Dames au nord-est, puis chemin de Barbarie vers Reims.

Pour terminer, il faut dire un mot des châtelains de Coucy, qui portèrent le titre de vicomte de Soissons jusqu'au XII^e s. Nous connaissons Tierzon en 1059, Gui en 1107 et Gui le Vieux en 1143, tous trois châtelains de Coucy et vicomtes de Soissons (23). Il paraît possible que les anciens comtes de Soissons aient confié la justice des chemins situés sur les terres au nord-ouest de Soissons aux châtelains de Coucy qui possédaient des fiefs dans les paroisses de cette étendue de pays. Mais ce n'est évidemment qu'une hypothèse qui pourrait pourtant expliquer l'origine de la légende de la vicomté de Fromentel. Un autre élément a pu intervenir dans l'apparition de cette légende : Georges de Béthune, seigneur d'Ostel et de Terny, prit, vers 1550, le titre de Quart Comte de Soissons, pour rappeler que les seigneurs d'Ostel étaient, depuis le XIII^e s., vicomtes de Soissons pour les chemins du nord-est du comté. On a sans doute attribué ensuite le titre de Quart Comte à Terny, qui conservait, grâce à un lieudit, le souvenir du fief de Fromentel.

IV - LES GUERRES DE RELIGION

Le calvinisme apparut dans le soissonnais dès 1557, mais la première guerre de religion (avril 1562 — mars 1563) n'affecta pas la tranquillité de la région. Cependant, la réforme allait à grands pas, favorisée par le voisinage de Noyon patrie de Calvin, et l'influence du Prince de Condé, gouverneur de Picardie, marié à une calviniste ardente. Pourtant, le calme se maintint encore pendant plusieurs années, sans doute parce que le soissonnais profite de la proximité du duché de Valois que Charles IX a donné à sa mère et qui bénéficie ainsi de la sollicitude royale.

Au cours de l'été 1567, d'inquiétantes rumeurs se répandent, partout les huguenots se réunissent en armes. Le 27 septembre 1567, Genlis entre dans Soissons par trahison et dans les jours qui suivent le château de Vic tombe aussi aux mains des huguenots.

Compiègne et Noyon étaient restées aux mains du roi avec, pour avant poste, les châteaux d'Attichy et de Carlepont, dont les garnisons ne manquaient pas d'inquiéter celle de Vic-sur-Aisne.

Le gouverneur de Soissons, Vendy, plaça à Vic le capitaine Boffe avec sa compagnie « qui estoient grands pillars et cruels aux gens d'église » (24).

(23) M. de SAAR, le Laonnois Féodal TIV p.268.

(24) Journal de Dom LEPAULARD, Laon 1863, p.74.

Selon certains historiens, le prince de Condé ayant ramené son armée en quartier d'hiver aux environs de Soissons, des troupes furent cantonnées à Vic-sur-Aisne (25). Cela paraît peu probable car, dans le courrant de décembre, nous voyons le capitaine Boffe aller demander des renforts au gouverneur de Soissons « pour aller assaillir ceux de la garnison d'Atechy », ce qui aurait été inutile si des troupes avaient été alors stationnées à Vic.

Boffe reçut quelques compagnies de renfort avec lesquelles il tenta un coup de main sur Attichy. Un froid rigoureux ayant gelé l'eau des fossés du château, les huguenots purent approcher du pied de la muraille qu'ils tentèrent d'escalader « mais il y avait de bons et asseurez soudars qui les repoussèrent ». Le capitaine de Vic eut plus de chance contre le château épiscopal de l'évêque de Noyon à Carlepont qu'il réussit à surprendre et dont il confia la garde à Dom Charles Moustier, religieux de St Crespin, natif d'Autrèche, qui se distingua par ses ravages aux églises des environs (26).

La paix de Longjumeau (23 mars 1568) ramena la tranquillité dans le soissonnais et les protestants évacuèrent Soissons et Vic-sur-Aisne. Malgré les troubles qui subsistent, nous ne trouvons plus de mention du château pendant plus de vingt ans.

Au mois de mars 1589 le château est, semble-t-il, aux mains des ligueurs, car nous voyons d'Armentière avec 80 cavaliers tenter de les surprendre au passage de la rivière à Vic-sur-Aisne. Ne les ayant pas trouvés, il pousse jusqu'à Soissons et, à son retour, surprend deux ou trois compagnies qui traversaient la rivière à Port-Fontenoy et qui, à leur vue, vont se réfugier dans la maladrerie de Pontarcher (27).

Le 14 juin, le Maréchal d'Humière, gouverneur de Compiègne, accompagné de Longueville, d'une centaine de cavaliers et de deux canons chargés sur un bateau qui remonte la rivière, vient assiéger Vic-sur-Aisne, qui se rend le 15, puis Ambleny (28). D'Humière plaça à Vic le capitaine Chefdeville, avec une forte garnison chargée de garantir Compiègne contre les entreprises de la garnison de Soissons. Mais, le 25 octobre, ceux de Soissons assiègent le château et, vers midi, Chefdeville consent à capituler, moyennant une rançon de deux cents écus.

Contre tous les usages du temps « il n'en fut pas moins pendu avec quatre des siens et leurs cadavres percés de balles d'arquebuse et de coups de coutelas ». Cette barbarie fut l'œuvre d'un des frères Quiéret.

(25) ROUSSEAU DES FONTAINES, Histoire de Soissons, 4^e partie p.53

(26) Journal de Dom DEPAULARD, Laon 1863 p. 85.

(27) Baron de BONNAULT d'HOUET, Compiègne pendant la Ligue, p. 220 — Bibliothèque Nationale, Histoire d'Humières, manuscrit Français n° 3 425 p.36

(28) Baron de BONNAULT d'HOUET, Compiègne pendant la ligue, p. 238 — Bibliothèque Nationale, Histire d'Humières, Manuscrit Français n° 3 425 p. 24

La prise de Vic-sur-Aisne avait été organisée par Chocu, sieur de Rochemont, qui avait aussi fait de grands frais pour conserver Soissons à la ligue. Il en fut récompensé et dédommagé par le duc de Mayenne qui « luy donna quelques sommes dues par Alexandre Billet à Messieurs de Thory et de Guennes et à la dame d'Arragon, qui estoient absens de la ville et suivoient le party contraire de l'union. » (29).

Le château de Vic était important pour la défense de Compiègne, aussi, le 10 février suivant, d'Humière, qui avait rallié en chemin Louis de Mailly, seigneur de Rumesnil, vient assiéger la place. Le bourg est rapidement investi et d'Humière fait battre le château par deux canons et une couleuvrine, qui ne lancèrent pas moins de 318 boulets.

Le 14 février, une brèche est ouverte dans le rempart et permet l'investissement du château. L'assaut ne coûta à d'Humière que cinq tués. Mais les vainqueurs, se souvenant du meurtre de Chefdeville, pendirent deux canonniers, dont un certain Roussin, d'Ambleny, et veulent faire subir le même sort au deux Quiéret, qui sont sauvés in extrémis grâce à l'intervention du seigneur de Rumesnil qui les fait emmener prisonniers à Compiègne (30).

Gaillard (31) nous apprend que vivaient à cette époque Claude et Georges, que l'on peut sans crainte identifier avec les deux Quiéret. Ils étaient fils de Charles Quiéret, seigneur de St Pierre les Bitry et de Charlotte de Lignière.

Georges Quiéret semble être différent d'un autre Georges Quiéret, prieur Sainte Léocade en 1565, qui est alors qualifié de « noble et scientifique personne ». Il habitait une maison située vers le bout sud de la propriété priorale.

Nous ignorons si c'est à l'occasion du siège de Vic ou d'un autre combat qu'il fut emmené en otage par le seigneur de Villette. Pour sa rançon, sa femme, barbe de Forceville, dut verser 100 écus sol. Rendu à la liberté, il fut assassiné, pour une raison que nous ignorons, par une dame Lachambre et son fils.

Parmi les assiégeants se trouvait un autre seigneur de Vic, Georges de Laffrénée, seigneur du fief Broucy proche de l'église. Arrêté par les ordres de l'abbé de St Médard, il fut condamné pour crime de forfaiture et décapité en 1591.

Au cours du siège le bourg et le prieuré furent pillés. La chasse contenant les reliques de sainte Léocade est volée. Mais les pillards ne se soucient pas des reliques qui sont recueillies par un des leurs, le soldat Pierre Dubois, qui les porte à Claude Lespine, curé d'Haramont. Celui-ci les met à l'abri dans l'abbaye de Longpré où il a une soeur religieuse (32).

(29) DORMAY, Histoire de la ville de Soissons, T II p. 501.

(30) Baron de BONNAULT d'HOUET, Compiègne pendant la Ligue p.274.

(31) E. GAILLARD, « le Prieuré de Ste Loocade » dans « le petit Vicois » p.798 et 846.

(32) MULDRAC, Valois Roial, 1662,p. 54.

La brèche laissée par le bombardement du château le rendait indéfendable, aussi, dès la fin de février, la garnison de Soissons le reprend et emmène prisonnier le capitaine La Fortune que d'Humière y avait placé (33). Dans l'impossibilité de garder ce poste, les ligueurs cherchèrent à l'anéantir. De nos anciens auteurs ont écrit que le donjon fut alors démolri. Le marché de réparation en 1602 prouve que c'est une erreur. On se contenta de le rendre inutilisable en écroulant ou incendiant les planchers et la charpente.

Dans une lettre datée du 17 janvier 1595, adressée à d'Humière, Henri IV lui demande « de faire pourvoir Vyc-sur-Aisne » et d'y loger des gents de pied de la garnison de Compiègne pour « incommoder ceux de Soissons » (34).

En octobre 1595, le château est toujours aux mains des « royaux ». Il peut protéger le passage de l'armée royale se rendant au siège de La Fère, qui traverse l'Aisne à Vic sur des bacs que l'on a spécialement fait venir de Compiègne (35).

Les combats cessèrent dans notre régions dans le courant de 1597, mais le château dut conserver une garnison jusqu'en 1598.

V - LE CHATEAU SOUS LES ABBES COMMENDATAIRES

A partir de 1502, l'abbaye de St Médard fut mise en commendé. Pendant plus d'un siècle, les abbés semblent s'être surtout souciés de l'amélioration des foires et marchés de Vic-sur-Aisne, qui représentaient une part importante de leurs revenus.

En 1578, les minutes des notaires nous apprennent que François Bouzède, receveur admoniacal des revenus de l'abbaye de St Médard pour le Cardinal Louis d'Est, avait cédé l'ensemble des revenus de la châtellenie à Nicolas Berlette, bourgeois de Soissons, moyennant 6 700 livres (36).

Après la mort de Louis d'Est, en 1588, Mathurin Vincent, aumônier du roi, obtint en commendé le monastère de St Médard pour les seigneurs de Villequier et d'O.

François Hotman

Le Cardinal de Plaisance, légat du Pape, qui venait d'intervenir contre l'Evêque Jérôme Hennequin, qui voulait démolir St Médard, désigna François Hotman, à la succession de Mathurin Vincent, en 1594. François Hotman, chanoine conseiller au parlement de Paris, était neveu du protestant François Hotman, auteur du Franco-Gallia d'où les ligueurs tiraienr leurs principaux arguments pour exclure Henri IV du trône des Valois.

(33) Baron de BONNAULT d'HOUET, Compiègne pendant la Ligue p.276.

(34) Correspondance d'Henri IV, Bulletin de la Société Historique de Soissons, 1^{re} série 1858, T 12 p. 44.

(35) Baron de BONNAULT d'HOUET, Compiègne pendant la Ligue p.393.

(36) Archive de l'Aisne 224. E 3.

Hotman, que l'on accusera plus tard d'avoir détourné des dons du roi destinés à la reconstruction de l'église abbatiale de St Méard, entreprit, dès 1599, la reconstruction du château que les guerres de religion avaient laissé dans un état pitoyable. Catherin d'Aumale, seigneur de Nampcel et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, son beau-frère signe en son nom. Le premier marché le 27 juillet 1599 avec Michel Pouillet et Antoine Lemaire, maîtres maçons à Compiègne, qui s'engagent à reconstruire le grand corps de logis pour la St Rémy prochain, moyennant 325 écus (37).

Le même jour, le seigneur de Nampcel confie le marché de « Charpenterie » à Claude et Léon Idée, Maîtres charpentiers à Compiègne, qui construiront toutes les charpentes et planchers, ainsi qu'une charpente « en forme de dome » au-dessus du perron, moyennant 1450 livres tournois.

La couverture d'ardoise est confiée, le 7 août, à Jehan Gobert et Robert Puart, maîtres couvreurs à Soissons, pour 340 écus.

Au cours du mois d'Août 1599, l'ensemble des marchés nécessaires à la reconstruction du grand corps de logis est signé par Catherin Daumale. C'est ainsi que les pièces de serrurerie « fiches, crampons, verouts, gonts, veruelles... » sont commandées à Claude et François Pugnant, maîtres serruriers à Coeuvres. Nicolas Sarazin, maître menuisier à Compiègne, se voit confier la menuiserie de « quatorze grandes croisées de quatre pieds de large et huit à neuf pieds de haut (...) et de douze lucarnes au-dessus des croisées et douze portes... »

François Brillot, maître vitrier à Compiègne, est chargé de vitrer les fenêtres avec « du bon verre de Loraine », tandis qu'un marchand de Compiègne s'engage à fournir douze et même quinze ou vingt milliers de petits carreaux à paver « bons, loyaux et marchand » rendu dans le port de Vic-sur-Aisne.

Au mois d'août 1600, il ne reste plus que les plâtres à exécuter, ils sont commandés à Jean Carnaye, maître plâtrier à Compiègne. Quelques mois avant, François Bontant, intendant de l'abbé Montman, avait confié à Martin et Claude Couvercel, maîtres maçons à Vic-sur-Aisne, le soin de relever les murs de soutènement des fossés et de reconstruire les dépendances situées le long de la rue de la Porcherie.

François Hotman étant de passage à Vic, signe lui-même le marché de réparation du donjon le 13 octobre 1602, en présence de son intendant François Bontant, du concierge du château Pierre Paréddre. L'ensemble des travaux est confié à Pierre Tordoir, Augustin Lescuier et Claude Saunant, maîtres maçons à Soissons qui, moyennant 3 900 livres tournois, exécuteront tous les travaux nécessaires au bon parachèvement de l'ouvrage dans un délai maximum de deux ans.

Les travaux comprenaient notamment, pour ce qui était de la maçonnerie :

(37) Archive de l'Aisne, Minute des notaires de Vic-sur-Aisne.

« réparer les entablements où ils sont rompus et ébreschés », faire les manteaux des cheminées « neuves et en la nouvel façon », faire des lucarnes sur l'entablement sur l'une desquelles seront sculptées les armes de l'abbé Hotman, « refaire la montée et vice dans ledit donjon au lieu où elle a toujours été... » et « relever les voutes qui sont dans les dictes tours devant la dicte place ».

La « charpenterie » comprenait non seulement l'exécution des charpentes des tourelles et du pavillon central « à deux poinçons », mais aussi celle des planchers du donjon constituées de « deux fortes poutres, solives et lambourdes » et le remplacement par des planchers des « voutes qui ne sont bonnes ni durables ».

Sur la couverture d'ardoise, il fut convenu de placer des girouettes de fer blanc au sommet des tourelles, sur lesquelles « seront peintes les armes dudit seigneur abbé » et « des vases de plomb » sur les deux poinçons du pavillon central.

Ce marché comprenait aussi quelques modifications à l'enceinte : suppression des mâchicoulis des tourelles NE et SE qui seront réhaussées de huit à neuf pieds et couvertes d'une toiture d'ardoise avec girouette peinte aux armes du seigneur et reconstruction « d'un parapet avec appui de quatre pieds et demy de hauteur » sur les murs d'enceinte est et sud avec « de chaque costé trois ou quatre canonnières en flanquent de chaque cotez ».

Ces travaux étant terminés, il ne restait plus qu'à réparer le châtelet ou pavillon d'entrée du château pour que l'ensemble soit relevé de ses ruines.

Deux des maçons qui avaient participé à la restauration du donjon : Pierre Tordoir et Augustin Lescuier sont chargés de réparer ce bâtiment et de construire une voute.

L'abbé de St Médard ayant terminé, en 1604, de reconstruire le château, ses dépendances et son moulin de Vic-sur-Aisne, put envisager de relever de ses ruines le prieuré qui avait aussi beaucoup souffert des guerres de Religions. C'est au cours de cette campagne de travaux (1606) que fut construit le pigeonnier qui se trouvait à l'angle sud-est de la chapelle du prieuré et qui est encore visible de nos jours.

Hotman préfèrait habiter son hôtel de la rue de Jouy, paroisse St Paul, à Paris. Le 21 octobre 1611, il donna à bail le château et les revenus de la châtellerie à Jean Levesque, son receveur, qui vint l'habiter à partir de la Saint-Jean 1613.

Jean Levesque et Jeanne Bontemps sa femme (38) habitérent le château jusqu'en 1639. Ils y marièrent leur fille, Jeanne, en 1627, avec le futur historien de France, Adrien de Valois, alors secrétaire de l'abbé Hotman (39).

Hotman mourut en 1636 et fut inhumé dans l'église de Paris. Son successeur fut le Cardinal de Mazarin.

(38) Jeanne BONTEMPS était fille de Jacques BONTEMPS seigneur des fiefs des Essarts à Vic-sur-Aisne et de la Chapelle à Berny.

(39) E. GAILLARD, Monographie sur Ressons le long p. 207.

Cardinal de Mazarin

Cet illustre prélat, bien que pourvu de nombreuses abbayes, s'intéressa à celle de St Médard, qu'il fit relever de ses ruines. En 1643, il obtint du roi la création d'un marché franc le dernier mercredi de chaque mois, pour la décoration et l'amélioration de Vic-sur-Aisne (40). C'est sans doute en souvenir d'une campagne de travaux effectués dans le château qu'une chambre portait le nom du Cardinal, au XVIII^e siècle.

Philippe de Savoie

Après la mort de Mazarin, en 1661, l'abbaye de St Médard fut donnée à Philippe de Savoie, Chevalier de Malte, abbé de Corbie, fils du Prince Eugène-Maurice Comte de Savoie et neveu de Mazarin. Philippe de Savoie ne semble pas avoir résidé au château qui paraît, à cette époque, occupé par son régisseur Charles de Theis.

Nous avons un marché de travaux daté du 4 mai 1674, (41) donnant le détail de travaux effectués à différentes fermes et églises et au château de Vic-sur-Aisne.

Avec les travaux d'entretien à la clôture du parc, au donjon, et au pont levis, on confit aux maçons le soin de refaire un four dans la cuisine, et de déplacer l'escalier qui se trouve dans la grande salle du château.

C'est sans doute de cette campagne de travaux que date un blason de marbre blanc aux armes de Philippe de Savoie que l'on a encastré dans la tourelle sud-ouest, près de l'entrée du donjon.

Philippe de Savoie étant mort en 1693, l'abbé de Pomponne s'empressa d'échanger l'abbaye de St Maixtent de Poitiers, dont il était pourvu, contre celle de St Médard.

L'abbé de Pomponne

Henri Charles Arnaud de Pomponne est né à la Haye en 1669, où son père se trouvait alors Ambassadeur.

Reçu à la prêtrise en 1698, il reçut une charge d'aumônier du roi la même année. En 1704, il succède à Hennequin de Clarmont comme Ambassadeur de Venise, où il reste jusqu'à la rupture des relations diplomatiques en 1710. Grâce à son beau-frère, le Marquis de Torcy, il est nommé Conseiller d'état d'église en 1711, puis Chancelier des ordres du roi en 1716. En 1742, il est élu membre honoraire de l'académie des inscriptions. Saint-Simon rapporte que Louis XIV refusa toujours de lui confier un siège épiscopal à cause de son prénom d'Arnaud qui lui déplaisait fort.

Pomponne résidait habituellement à Paris en son hôtel de la rue Neuve St Roch, paroisse St Augustin, et faisait de nombreux séjours à Vic. Il avait aussi deux autres maisons, l'une à Nogent, l'autre à Fontainebleau, et une ferme à Villeneuve St Georges.

(40) PECHEUR, Annales du Diocèse de Soissons, T. VI p. 154.

(41) Archives de l'Aisne Minute des Notaires de Vic-sur-Aisne.

Gresset a dépeint l'abbé de Pomponne en termes sévères : « un grand homme du dix-septième siècle, octogénaire, abbé, seigneur très suzerain, très pénétré du respect pour lui-même, et de protection pour tout le genre humain. » (42).

Pomponne doit cependant être considéré comme un bienfaiteur de Vic-sur-Aisne, car il a employé une partie de ses revenus pour le bien des habitants. On lui doit des travaux d'embellissement du village : les ponts Notre-Dame et de la Tournelle, le pavage de Pluseurs rues et probablement l'ancien hôtel de ville, disparu pendant la guerre de 14-18.

Peu de temps avant sa mort, Pomponne créa, en 1751, une fondation, qui portera plus tard son nom, à qui il légua l'hôtellerie du Cheval Blanc, une mesure à Berny-Rivière, quatre cents livres de rente et une maison à Vic-sur-Aisne. Cette institution devait assurer le fonctionnement d'une école gratuite pour les filles et d'un bureau de charité (43).

Malgré certaines aliénations, le bureau de bienfaisance qui gérait la fondation put, jusqu'au début de ce siècle, entretenir l'école de filles et faire de temps à autre des distributions aux indigents et aux personnes âgées. Mais, à partir de 1908, le bureau de bienfaisance et le conseil municipal refusèrent d'assurer le fonctionnement de l'école.

Les descendants de l'abbé de Pomponne, Messieurs de Rune, ont alors intenté au bureau de bienfaisance une action en révocation de legs pour inexécution des charges. La révocation a été prononcée au profit des héritiers, par un jugement du tribunal civil de Soissons, confirmé par arrêt de la cour d'Amiens.

Pomponne fit effectuer des travaux importants dans le château. Le logis fut entièrement réaménagé. Une toiture à la Mansard avec de nombreuses lucarnes remplaça l'ancien comble construit en 1599 et permit ainsi de l'aménager en logements.

Pomponne fit aussi reconstruire les dépendances : le grand pavillon près de l'entrée, destiné à loger le concierge, des écuries et remises avec un grand grenier au-dessus pour y entreposer les blés.

Le jardin fut aménagé au goût du jour, avec des terrasses et un grand potager.

Selon Gresset, que l'on peut tout de même soupçonner de partialité, le résultat fut décevant. Voici la description du château qu'il donne dans « le parrain magnifique ».

« Près des champs de Soissons, sous un ciel enchanté,
« dans un vallon fertile, et riant et sauvage,
« où l'Aisne entre les fleurs qui bordent le rivage,
« Va son petit chemin avec tranquillité,
« S'élève un vieux château, monacal édifice,

(42) GRESSET, Le parrain magnifique p. 8.

(43) POQUET, précis sur Vic-sur-Aisne, Bulletin de la Société Historique de Soissons 1^{re} série 1853, T. VII p.175

« dont l'air triste et sauvage annonce un bénéfice.
« Amas de bâtiments sans goût et sans clarté,
« Mal tenus, et tombant chacun de leur côté,
« Monseigneur cependant a fait de la dépense,
« Pour y répandre un air de grandeur, de puissance,
« Et pour y consacrer sa mémoire et ses dons ;
« Car grâce à sa magnificence,
« Les murs sont chamarrés de larges écussons,
« D'attributs et de rondes bosses,
« Partout le Saint-Esprit y pend à des cordons,
« Et partout les lions y soutiennent des crosses ;
« Cellier, grange, pressoirs, remise, colombier,
« Tout porte son cachet, tout répète ses titres,
« Et la fermière et le fermier,
« Et les dindons, y dorment sous des mitres. »

Le testament de l'Abbé de Pomponne.

Ce testament daté du 13 février 1751, a remplacé un premier testament établis en 1729. Il comporte quatre codicilles datés des 26 août 1751, 19 octobre 1753, 26 avril 1755 et 16 janvier 1756 (44).

Les principaux héritiers étaient Jean Baptiste Joachim Colbert, Marquis de Croissy-Torcy, lieutenant général des armées du roi, qualifié de légataire universel, et Catherine Pauline Colbert, veuve de Louis Duplessis-Châtillon, qui héritait des biens immobiliers.

Parmi la longue liste des petits légataires, nous trouvons différentes églises et communautés religieuses qui reçoivent au total 6 000 livres. Curieusement, l'Abbaye de St Médard n'hérite que de quatre torchères en bronze doré et de « moules » pour la décoration de leurs églises. Le Prieur de Ste Léocade reçoit les ornements de la chapelle du château de Vic-sur-Aisne.

Le sieur Triboulet, lieutenant de la Justice de Vic-sur-Aisne et receveur de la manse abbatiale, hérite de la somme de 2 000 livres, du cheval dont il se sert et ce qui pourra lui rester d'appointement au jour du décès de l'Abbé. Ce legs était destiné à tenir « lieu de récompense pour les peines et soins qu'il sera obligé de prendre pour l'arrangement des affaires » de la succession de Pomponne.

Les livres qui se trouvent dans les bibliothèques de l'hôtel de la rue Neuve St Roch et du château de Vic-sur-Aisne sont séparés en deux lots.

Tout ce qui concerne la religion est légué au Chapitre de l'église cathédrale de Soissons. Le reste, qui concerne les lettres, les sciences, la poésie et l'histoire, vont à la bibliothèque de l'académie de Soissons où ils pourront être consultés par les religieux du diocèse.

Les serviteurs ne sont pas oubliés, tous ont un legs qui varie entre 150 et 500 livres, si l'on excepte l'écuyer, qui reçoit 1 200 livres.

(44) Une copie de ce testament nous a été communiquée par M.B. ANCIEN — l'original se trouve aux Archives Nationales (étude CXIII).

L'Abbé de Pomponne mourut dans son hôtel de la rue Neuve St Roch le 26 juin 1756. Il était âgé de 87 ans. Conformément à son testament, il fut enterré dans la chapelle de famille à St Médéricq et son coeur fut porté dans l'Abbaye de St Médard pour y être placé près du Maître-Autel.

La communauté de Vic-sur-Aisne, qui avait fait preuve d'ingratitude en refusant, en 1751, d'assurer le fonctionnement de la fondation de Pomponne, conserva cependant le souvenir des bienfaits de son seigneur. L'Abbaye de St Médard ayant été vendue en 1791, ils demandèrent et obtinrent du district de Soissons que le coeur de Pomponne soit transféré dans l'église de Vic-sur-Aisne. Voici le procès-verbal de cette cérémonie, peu habituelle en pleine révolution :

« L'an mil sept cent quatre vingt douze, le mercredi 1^e jour de février, le coeur de Henry Charles Arnault de Pomponne, décédé abbé commendataire de l'Abbaye Royale de St Médard les Soissons et en cette qualité seigneur de Vic-sur-Aisne chef et principal lieu de la dite abbaye de St Médard, a été transféré de l'église d'icelle abbaye où il était déposé en l'église paroissiale de ce lieu pour y rester également déposé attendu la vente de la dite abbaye et ce en conséquence d'un arrêté du directoire du district de Soissons du trente janvier dernier rendu sur la pétition verbale de la municipalité dont copie signée Granjean secrétaire a été représentée à nous soussignée par Marie Joseph Nicolas Roquin l'un des administrateurs dudit directoire et son commissaire en cette partie, la dite copie à lui rendue pour être déposée au secrétariat de la municipalité de ce lieu et le coeur dudit de Pomponne enveloppé dans une boëtte de plomb figurant un coeur, ayant un des côtés surmonté d'une plaque de cuivre rouge sur laquelle sont gravés les nom, qualité, âge et date de mort dudit Abbé de Pomponne, a été placé dans le premier pillier du côté droit du coeur, après les cérémonies accoutumées, en présence de la municipalité et dudit sieur commissaire, qui ont signé avec nous. » (45).

En application de l'arrêt du Grand Conseil du 2 mars 1757, le Marquis de Croissy, légataire universel de l'Abbé, devait exécuter les charges de la succession et, à ce titre, faire effectuer les réparations nécessaires au château et au moulin de Vic, estimées par les experts, le 27 avril, à 2 700 livres (46).

Le cardinal de Bernis.

François-Joachim de Pierre de Bernis naquit à Saint-Marcel, dans l'Ardèche, le 22 mai 1715. Il était le cadet d'une famille d'ancienne noblesse peu fortunée. Après avoir fait ses études au séminaire, il s'installa à Paris, à l'âge de 19 ans où, selon certains auteurs, il vécut d'expéditions. Une grande facilité à composer des vers ne tarda pas à lui donner quelque notoriété, mais son goût pour les femmes et les galantes épîtres qu'il leur écrivait servirent encore plus sa renommée.

(45) Registres d'Etat Civil de la commune de Vic-sur-Aisne.

(46) Archives de l'Aisne — 4 J 79.

Malgré un bagage littéraire modeste, il réussit à se faire élire à l'Académie Française ; il était âgé de 29 ans. C'est à cette époque qu'il fait la connaissance de Madame d'Etiole, la future Marquise de Pompadour, dont il devient rapidement un familier et même une sorte de précepteur. Beaucoup penseront même qu'il y eut une liaison entre eux. Il est vrai que la Marquise, qui adorait les surnoms, appelait Bernis « mon pigeon patu » (47). Grâce à la favorite, il obtient, en 1751, l'ambassade de Venise.

Casanova a raconté dans ses mémoires de piquantes histoires dont l'abbé fut le héros, notamment à propos de sa liaison avec une belle religieuse que Casanova désigne seulement par ses deux initiales, M.M.

De retour en France, Bernis parvient à obtenir le portefeuille des affaires étrangères. Quelques maladresses politiques, et cette plus grande maladresse d'avoir su déplaire à la Pompadour, devaient causer sa ruine.

Deux jours après sa nomination au titre de Cardinal le 13 décembre 1758, le Cardinal de Bernis reçut du roi l'ordre de se rendre, dans les quarante huit heures, dans une de ses abbayes à son choix. Il était à ce moment titulaire de deux abbayes : Saint Médard et Trois Fontaines, et d'un prieuré : la Charité.

A la mort de l'abbé de Pomponne, Bernis avait échangé l'abbaye de Saint Arnoult de Metz avec celle de Saint Médard, à cause de la nomination des bénéfices dépendant de celle-ci ; avantage qui lui permettrait de faire du bien à sa famille sans importuner le roi ; mais ce qui le décidait entièrement, écrit-il dans ses mémoires, c'était le château de Vic-sur-Aisne, qui lui servirait de maison de campagne pendant que sa faveur durera, et que, lorsqu'elle sera passée, il lui serait plus agréable d'être exilé dans une maison de campagne que dans une ville de garnison (48).

Une lettre écrite le lendemain de son arrivée nous apprend que la première nuit qu'il passa à Vic, le Cardinal dormit deux heures de plus que de coutume et alla, dès son lever, chasser aux petits oiseaux dans son parc.

Le Cardinal s'installa à Vic avec ses deux nièces, Louise Charlotte et Marie Catherine de Narbonne-Pelet ; toutes deux mariées à des militaires qui venaient résider au château entre deux campagnes. La première avait épousé Jean François de Pelet-Narbonne, la seconde Jacques DUPUY de Montbrun.

Il y avait aussi son frère, le Marquis Philippe Charles François de Bernis, et son épouse Renée d'Arnaud, Baronne de la Cassagne.

Le Cardinal amena à Vic toute sa suite : son fidèle secrétaire, confident de ses jeunes années, l'abbé Deshaises, avec son aide, son aumônier l'abbé Gabriel, son écuyer Louis Guesnon de la Rosière, qui se fixera à Berny-Rivière et deviendra en 1795 juge de Paix du

(47) Cardinal de Bernis — Correspondance avec Paris-Duverney p.41

(48) Frédéric MASSON — Mémoires du Cardinal de Bernis T I p.275

canton de Vic, son officier Jean Caigneux, son médecin Antoine Dufour et son perruquier Benoit Leroy. Il y avait aussi le personnel domestique ; quatre valets de chambre et quatre valets de pied, un maître d'hôtel et un chef de cuisine assisté de plusieurs garçons d'office, plusieurs servantes ou femmes de chambre. Avec le personnel permanent du château : le régisseur Jean Charlot dit St Martin et les jardiniers, le cardinal avait à son service plus d'une trentaine de personnes (49).

Monsieur de St Florentin, ministre de la maison du roi, chargé du département des exilés, était chargé de veiller à ce que le cardinal soit au secret. Il lui demande de ne recevoir que sa famille et d'éviter les visites du voisinage. Il ne lui permet que la correspondance officielle avec le pape, le sacré collège , les principaux membres du clergé et les ministres.

Peu de temps après son arrivée, la visite de l'évêque de Soissons, François de Fitz James, lui aussi en disgrâce, accompagné de son grand vicaire et de l'intendant de la généralité, déplut fort à M. de St Florentin qui ne manqua pas d'en parler au roi (50).

Le 1^e mai 1759, le Cardinal assista cependant, en compagnie de M. de Montazet, Archevêque de Lyon et de l'Evêque de Soissons, à la cérémonie des calendes, fêtée à Vic-sur-Aisne, et à laquelle participaient le doyen, les amis du doyenné et le prieur de Ste Léocade.

Puis, Bernis chercha à se faire oublier. Pour occuper ses journées il joue au billard et plante ses jardins, où il acclimate de jolies plantes d'Espagne que son ami, Paris-Duvernay, lui envoie. Il dicte aussi ses mémoires à sa nièce, la Marquise Dupuy de Montbrun.

E. Gaillard nous rapporte une tradition locale, à propos de Bernis, que voici : «la marquise de Pompadour était venue quelquefois au château, visiter le Ministre. Ils se promenaient en carrosse à quatre chevaux dans tous les villages dépendant de la seigneurie. Madame de Pompadour était encore jolie à cette époque, aussi les vieux paysans qui l'avaient vue et admirée en passant déclaraient, en parlant d'une jolie femme de village : «elle est aussi belle que Madame de Pompadour» (51).

On a dû confondre la Pompadour avec une des nièces du Cardinal, car la favorite du roi a été à l'origine de la disgrâce de Bernis et elle est morte quelques mois après son retour en grâce. Elle n'a donc pu venir à Vic-sur-Aisne.

Vers le milieu de 1760, la conduite du Cardinal n'ayant plus donné lieu à aucune observation, il fut autorisé à recevoir qui il voulait et à correspondre avec ses amis, et même à se déplacer. Après

(49) Les registres d'état civil nous ont permis de reconstituer la suite du Cardinal.

(50) Nous utilisons ici comme guide, sans le citer systématiquement, l'ouvrage de Frédéric MASSON, «le Cardinal de Bernis».

(51) Archives de l'Aisne — 4 J 154 — Sous cette cote le fond Luguet contient de nombreuses notes de E. GAILLARD sur les minutes des notaires de Vic-sur-Aisne.

un voyage éclair dans son abbaye de Trois Fontaines, en octobre 1760, il peut se rendre, en février 1761, dans le château natal de St Marcel d'Ardèche.

Bernis restera en Languedoc jusqu'en juin 1762 ; pendant ce temps, on fait à Vic d'importants travaux de rénovation, ce qui fait écrire par VOLTAIRE au Cardinal : « Pourquoi rapetasser ce Vic ? Ce Vic est-il un si beau lieu ? Ce qui me désespère, c'est qu'il est trop éloigné de mes déserts charmants. » (52).

De retour à Vic-sur-Aisne, le 25 juin 1762, Bernis, qui semble assez satisfait de son sort, écrit à VOLTAIRE : « Me voilà revenu chez moi. Je n'y ai point bâti, mais j'ai réparé toutes les vieilleries de l'abbé de Pomponne. Je n'ai pas le logement d'un fermier général, mais une assez jolie gentilhommière. Les Cardinaux de Lorraine, d'Est et de Mazarin s'en sont bien contentés. Je suis et dois être moins difficile. Je n'ai point de bibliothèque, mais un simple cabinet de livres que je lis ou que je consulte. Je n'aime point ce qui est de représentation plus que d'usage. Je plante beaucoup d'arbres ; j'arrose mes prairies ; je soigne beaucoup mes potagers, qui sont devenus mes nourrices depuis que je ne mange plus de viande. Voilà le fond de mes occupations. J'ai quelques amis qui viennent me voir ; tous sont estimables et plusieurs sont aimables. Voyez qu'il en est de plus malheureux. »

Bernis fit aussi exécuter des travaux dans les dépendances. Au début de ce siècle, se voyaient encore, dans les écuries, ses armoiries, et au-dessus du râtelier, le nom d'une de ses juments : « Marquise ».

A la fin de 1762, le Cardinal est autorisé à se rapprocher de Paris ; il s'installe dans le château du Plessis, près de Senlis, qui appartient à un de ses parents. Il y passe deux hivers consécutifs, séparés par un été au château de Vic.

Au début de janvier 1764, Bernis apprend son retour en grâce et le 9 janvier il se présente à la cour. Le Cardinal pensait alors pouvoir rapidement s'installer à Paris, ce qui lui permettrait de résider l'été à Vic-sur-Aisne et profiter ainsi des dépenses qu'il avait faites au bord de l'Aisne. Ses projets furent modifiés par sa nomination au siège épiscopal d'Albi, où il s'installa en août 1764. Au cours de cette année le Cardinal n'effectua que de courts séjours au château de Vic-sur-Aisne et, dans les années qui suivirent, surtout après 1768, date de son ambassade à Rome, il ne dût résider que rarement à Vic. Après son départ, Bernis confia la gestion de ses revenus à son écuyer Louis Guesnon de la Rosière, avocat au Parlement, qui s'était fixé à Berny-Rivière.

Le château fut parfaitement entretenu jusqu'à la révolution et dut être utilisé par les membres de la famille du Cardinal. Le 3 juin 1767, les registres d'état-civil nous apprennent le décès d'Adélaïde Françoise, fille de Jacques Dupuy de Montbrun et de la nièce du Cardinal, Marie Catherine de Narbonne-Pelet.

(52) J. Fr. BOURGOING, Correspondance de Voltaire et du Cardinal de Bernis, lettre du 26 octobre 1761.

VI - DE LA REVOLUTION A NOS JOURS

Vente du château en 1791

Avec la révolution, l'ensemble des biens de l'abbaye de St Médard fut mis en vente au profit de la nation. Le 18 janvier 1791, le directoire du district de Soissons nomme une commission chargée d'estimer le château. Les experts désignés sont Pierre Letellier architecte, Pierre Beaubois maître charpentier, Nicolas Coquiet entrepreneur de bâtiments, et Charles Lejeune jardinier pépiniériste, tous demeurant à Soissons.

L'expertise commencée sur place le 10 février fut close le 17 février. L'ensemble des bâtiments, compris les dépendances et tenant compte de 10 000 livres de réparations à effectuer au donjon, fut estimé à 17 826 livres auxquelles s'ajoutait le jardin estimé à lui seul à 4 000 livres.

Le château fut mis en vente aux enchères le 30 mai 1791, avec le grand pré du château situé à côté du moulin et estimé 6 000 livres.

L'enclôture est ouverte par Jean François Baillu, notaire à Soissons, à 24 000 livres, mais dès la 3^e bougie, Jean Pierre Rémy, maçon à Soissons et Me Bricongne, notaire à Soissons, restent seuls en compétition. Enfin, la treizième bougie étant éteinte, le notaire l'emporte moyennant 44 000 livres.

Bricongne déclara alors avoir conduit l'enclôture pour le compte de Jean Baptiste Paul Antoine Clouet, régisseur des poudres et salpêtre, demeurant à l'Arsenal à Paris (53).

Le château échappa ce jour là à sa destruction, du moins en ce qui concerne le donjon, car les maçons de l'époque recherchaient ce genre de construction qui fournissait de la pierre à bon marché. Les experts avaient d'ailleurs fait remarquer dans leur rapport, à propos du donjon « que l'on pourrait se dispenser de le rétablir, il y aurait plus d'avantage de le démolir et de profiter du bénéfice des matériaux. »

La famille Clouet à Vic-sur-Aisne

Jean Baptiste Paul Antoine Clouet est né à Verdun le 19 juillet 1739 ; il était fils d'Antoine Clouet et de Poncette Boulet.

Selon le Vicomte de Reiset (54), la famille Clouet appartenait à la noblesse depuis qu'un Clouet dit Autrecourt avait été anobli par lettre patente du duc de Lorraine le 15 novembre 1511. Cela nous paraît peu probable, l'acte de naissance de Jean Baptiste Paul Antoine Clouet indique que son père et son grand père étaient marchands. D'abord receveur particulier des Finances de l'arrondissement de Romans, en Dauphiné, puis de celui de Paris, il devient, après la création de la régie des poudres et salpêtre en 1775, l'un de ses régisseurs et, à ce titre, collègue de Lavoisier.

(53) Archives de l'Aisne, Q 832

(54) Intermédiaire des chercheurs et des curieux du 30 mai 1912.

Logé à l'Arsenal, proche de la Bastille, il fut, le 14 juillet 1789, le héros involontaire d'un épisode peu connu de la prise de la Bastille.

Dans la matinée de ce jour mémorable, Clouet était sorti à cheval pour aller chez M. Blondel, maître des requêtes chargé du département des poudres et salpêtre, pour lui rendre compte de sa gestion.

Pendant ce temps, le peuple qui se rassemblait autour de la Bastille forçait l'hôtel de la Régie des Poudres, brisait des caisses de munition et en emportait aux combattants.

En revenant chez lui par la rue St Antoine, la foule qui entourait la Bastille fit craindre à Clouet de ne pas pouvoir pénétrer par le passage qui donnait de la rue Saint-Antoine dans la cour de l'Orme, dépendant de l'Arsenal.

Le régisseur fit alors un détour qui l'éloignait de la forteresse. Ce mouvement et l'habit bleu brodé d'or dont il était couvert firent croire à des femmes que le gouverneur de la Bastille s'évadait. Elles ameutent la foule à grands cris ; rapidement Clouet se trouve entouré par plusieurs centaines de personnes et jeté de son cheval. Sans l'intervention de Chola, qui obtint qu'il soit conduit à l'hôtel de ville, un mauvais parti lui était fait. Il est conduit à l'hôtel de ville sous les coups, mais heureusement quelques témoins l'ont reconnu et coururent prévenir les chefs militaires.

Le Chevalier de Saudray et le Marquis de la Salle, aidés de quelques volontaires, se portent à la rencontre du régisseur et de son escorte. Malgré la foule qui encombrait le grand escalier, ils parviennent à atteindre le prisonnier au moment où, semble-t-il, il pénétrait dans l'hôtel de ville.

De Saudray se précipite sur lui pour l'arracher aux armes qui le menacent ; c'est alors qu'il est blessé grièvement d'un coup de sabre à la tête qui l'oblige à se déssaisir du prisonnier, bien qu'il n'ait pas perdu connaissance. Mais la diversion est suffisante pour que le Marquis de la Salle réussisse à mettre Clouet à l'abri.

Ce dernier reçut des premiers soins, car il était couvert de sang et aucune partie de son corps n'était sans contusion ou sans blessure (55).

Cet épisode douloureux eut sans doute quelque influence sur la décision du régisseur de s'installer définitivement au château de Vic-sur-Aisne. Il n'en devint pas moins l'un des dirigeants révolutionnaires à Soissons.

En l'an III, alors qu'il est devenu l'un des administrateurs du district de Soissons, il visite les municipalités du canton de Vic et menace d'intervention de la force publique celles qui ne fournissent pas les réquisitions.

Peu de temps après son installation à Vic, Clouet se remaria pour la troisième fois.

(55) Réimpression de l'Ancien Moniteur, T I p. 187 et 563.

Sa première épouse, Louise Barbier, était morte en 1774 et lui avait laissé un enfant, Nicolas Antoine, qui semble être décédé vers l'âge de vingt ans. Remarié quelques années plus tard avec Marie Angélique Tousard, celle-ci mourut à son tour en 1787, en lui laissant trois enfants :

- Louis Angélique, officier de vaisseau, puis receveur particulier des finances de l'arrondissement de Reims, marié à Sophie Jusselin.

- Henri Marie, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Soissons,

- Anne Louis, brillant élève de l'école polytechnique qui venait d'être créée, aide de camp du général Ney de 1802 à 1810, général et baron d'Empire. Il déserte la veille de la bataille de Waterloo et passe à l'ennemi avec le général de Bourmont dont il était le chef d'état major, ce qui lui valut la réprobation générale au début de la Restauration. Nommé maréchal de camp en 1823, alors qu'il commande une brigade de l'armée d'Afrique en Espagne, il donne sa démission. Il est gravement compromis dans les événements de Vendée avec la duchesse de Berry et condamné à mort par contumace en 1833. Il prend alors du service dans les armées de Dom Miguel, puis rentre en France avec l'amnistie de 1840. Il en mort en 1862.

C'est le 29 Thermidor an II que Clouet se remaria avec Henriette Bénédicte Duliège de 21 ans sa cadette, divorcée peu de temps auparavant de Nicolas Julliot de Fromont, conseiller du roi, maître d'hôtel de Louis XVI et que sa position à la cour avait contraint à immigrer.

Henriette Bénédicte Duliège avait eu deux filles de ce premier mariage qui furent élevées avec les enfants de Clouet. L'aînée, Henriette Bénédicte épousa l'un des fils de Clouet, Anne Louis, le futur général. La seconde, Amélie, épousa, le 2 mars 1809, Tony de Reiset. Toutes deux se marièrent au château de Vic-sur-Aisne, comme c'était alors l'usage dans le grand monde, les deux mariages furent célébrés de nuit.

Antoine de Reiset, d'où son diminutif de Tony, était le 7^e des 17 enfants d'une famille d'ancienne noblesse Alsacienne. Entré dans l'armée en 1793, il était chef d'escadron en 1802 et c'est en cette qualité qu'il est envoyé au 17^e dragon en garnison à Soissons. Il était âgé de 26 ans. Il se lie alors avec Anne Louis Clouet, qui lui fait connaître sa famille et l'invite plusieurs fois au château où il fait connaissance de la jeune Amélie. Si le mariage est rapidement décidé, les fiançailles sont tenues secrètes car « on attendait en effet que Reiset eut acquis dans l'armée un grade supérieur au sien et que les bruits menaçants d'une guerre toujours imminente permettent de mettre à exécution des projets de ce genre ». (56).

Mais Tony entretenait avec la sous-préfète de Soissons, la Comtesse de Ségur, une liaison que le sous-préfet, le Comte Octave de Ségur, apprit par hasard. Notre malheureux sous-préfet, qui aimait

(56) Vicomte de Reiset, Souvenir du Général Vicomte de Reiset, T I p.160.

sa femme et ses enfants, voulut éviter le scandale et disparut. En vain Foucher et la police impériale le firent rechercher. Ce n'est que sept ans plus tard, en 1811, qu'un de ses frères le retrouva par hasard en Espagne, où il servait comme capitaine sous le nom de Ponchot (57).

De son troisième mariage, Clouet eut quatre enfants :

- Marie Jeanne, mariée à Louis Etienne Lecoulteaux;
- Louis Antoine, commissaire des poudres et salpêtre à Avignon,
- Angélique Françoise, mariée à Jean Joseph de la Buchellerie,
- Télémaque, qui hérita du château.

Clouet fut, pendant la révolution, le plus gros acquéreur de biens nationaux de la région. On le vit acheter successivement le moulin de Vic et le prieuré Ste Léocade, les fermes de Tartier, Maison Bleue à Cuisy en Almont, Mouflaye à St Christophe à Berry, grande maison à Sacy, Grange des Moines à Audignicourt, Tarte Montaigu et le Pressoir à Ambleny, Resson à Mont-St-Martin.

Il fit plus tard l'acquisition de deux maisons à Soissons dans la rue Richebourg et son troisième mariage lui amena six maisons à Paris.

Clouet était ainsi devenu, au début de l'empire, le plus grand propriétaire de la région. Il était alors très lié avec le ministre des finances Gaudin duc de Gaete, qui faisait de fréquents séjours à Vic-sur-Aisne et dont il avait dû faire la connaissance avant la révolution. Grâce à la protection du ministre, il put placer deux de ses fils dans l'administration des finances.

Sous l'influence de l'empire, sans doute, mais aussi surtout de sa femme, l'ancien régisseur des poudres affecta des manières aristocratiques. Il est vrai que la dame Clouet avait eu, sous le régime précédent, un grand train de maison. Au dire de Tony de REISET, elle était fort belle et de la taille la plus imposante « joignant à une intelligence cultivée une originalité de vues et de jugement qui lui donnait un charme de plus. » Elle devint très fière de ses donjons et prenait plaisir à se faire conduire à l'église en voiture en traversant le parc du château. Elle était restée fidèles aux modes de sa jeunesse ; elle arpentait « les allées du parc, vêtue d'étoffes claires, chaussée de mules vertes à talons invraisemblables ».

Les travaux effectués à cette époque transformèrent l'ancienne résidence des abbés de St Médard en une demeure sans style. La grande toiture « à la Mansard » garnie de lucarnes de pierres qu'avait construit l'abbé de Pomponne fut remplacée par un premier étage sans caractère. Le bâtiment en retour qui joignait le donjon, les remparts et la tour situés au nord du donjon furent arrasés jusqu'aux fondations. On construisit à la place une grande remise. La tour d'angle sud est et le rempart qui la reliait au donjon furent aussi démolis, ainsi que la chapelle du prieuré Ste Léocade. On songea à installer dans le donjon une manufacture de coton, mais cette

(57) A. GAVOTY, les drames inconnus de la cour de Napoléon.

entreprise, qui contribua à mutiler l'intérieur du donjon, ne dura que quelques mois. Le jardin à la française n'étant plus au goût du jour, on le transforma en jardin « paysager », les alignements de bosquets et de verdure furent remplacés par des groupements irréguliers d'arbres et d'arbustes.

Maire de Vic pendant quelques années, puis Conseiller Général de l'Aisne, Clouet mourut dans sa maison de la rue Vendôme à Paris le 18 mai 1816. Il avait partagé de son vivant une grande partie de ses biens entre ses enfants. Le château échut ainsi à Télémaque.

Henriette Bénédicte Duliège mourut au château de Vic le 6 juillet 1843 ; elle était âgée de 83 ans.

La chute de l'Empire amena la guerre dans le Soissonnais. Nous ignorons si le château eut à souffrir des ruines survenues dans le canton de Vic-sur-Aisne. Les troupes françaises évacuèrent le village dans la nuit du 17 au 18 mars 1814. Le général prussien Von Borstells y installa son quartier général. Etait-ce dans le château ? C'est probable, mais nous ne pouvons l'affirmer. C'est en ce même quartier général de Vic-sur-Aisne, le 4 avril, que le général Von Borstells et le major Guillemin, commandant de la place de Compiègne, signèrent la reddition de cette ville (58).

Sous la Restauration, Reiset, qui était devenue lieutenant général du Royaume, faisait de fréquents séjours au château. Après la révolution de 1830 et jusqu'à la fin de sa vie, il partageait l'année entre son hôtel de Rouen et le château de Vic-sur-Aisne.

Télémaque Clouet habita Vic toute sa vie, malgré l'insistance de son frère le Baron Anne Louis Clouet, qui souhaitait qu'il se défit de ce château de St Médard, à cause de sa provenance.

Télémaque fut maire de Vic-sur-Aisne de 1825 à 1845 et membre de la jeune Société Historique et Scientifique de Soissons, lors de sa création en 1847. On lui doit plusieurs articles concernant l'époque romaine, ainsi que quelques illustrations des bulletins de la société. Il se livrait aussi à la sculpture dans le donjon, dont il avait fait son atelier. Quelques une de ses œuvres, conservées dans les églises de Vic-sur-Aisne, Berny-Rivière et Ambleny ont dû disparaître avec la première guerre mondiale.

De son mariage avec Adélaïde Agier il avait eu six enfants :

- Paul Gabriel, inspecteur des contributions, marié à Alice Bailloix, et domicilié à Blois,
- Caroline, mariée à Jean Souliac, demeurant à Vincennes,
- Marie, mariée à Eugène Paul Homberg, conseiller à la Cour d'Appel d'Orléans,
- Louise, mariée à Jean Marcade, homme de lettre, rédacteur au Figaro.
- Gustave, qui fit l'objet d'une interdiction légale.

(58) Lieutenant-Colonel PALAT, Compiègne en 1814, bulletin de la Ste Historique de Compiègne, T X 1902 p.110

- Thérèse, mariée à Jules Hannotin, capitaine au 12^e Cuirassiers à Angers.

Le châtelain de Vic partagea ses biens par testament entre ses enfants, à l'exception du château, dont il demanda la vente par adjudication après sa mort. Paul, Marie et Louise le rachetèrent lors de l'adjudication en l'audience des criées du tribunal de Soissons le 10 juillet 1884.

La veuve Clouet étant décédée en 1885, ils louèrent le château, à partir de 1889, à leur cousin le Vicomte de Reiset, et finirent par lui vendre, le 24 mai 1899.

Le château n'eut pas à souffrir de la guerre de 1870. Tout au plus servit-il à abriter à la mi-septembre une partie des douze ou quinze cents hommes du 4^e chasseur prussien qui cantonna à Vic.

Le vicomte de Reiset

Tony Henri Auguste Vicomte de Reiset était le fils du Vicomte de Reiset ancien page de Charles X et de la Vicomtesse née du Mery de Guillery. C'était aussi le petit-fils de Tony de REISET dont nous avons parlé précédemment. Né le 31 juillet 1858 à Mayenne, Reiset habitait une partie de l'année le château de Vic-sur-Aisne. C'était un écrivain d'un certain renom, à qui il ne manqua que deux voix pour être élu à l'Académie Française. Collaborateur au Gaulois, à l'Echo de Paris, au Journal des Débats, au Correspondant, à la Revue de Paris, à la Revue Hebdomadaire et à la Revue des deux Mondes, ses principaux ouvrages furent Marie Caroline Duchesse de Berry ; Joséphine de Savoie, Comtesse de Provence ; les Enfants du Duc de Berry ; les souvenirs du lieutenant général de Reiset ; les Belles du Vieux Temps ; les Reines de l'émigration Anne de Courmont la Force, Comtesse de Balbi et Louise d'Esparbès, Comtesse de Polastron.

Peu de temps avant son installation au château, le Vicomte de Reiset s'était marié, le 19 mars 1887, avec Julie Odette Louise de Cambourg, qui lui donna quatre enfants : - Odette Anne décédée en 1896.

- Anne Mathilde, qui épousera Pierre Louis Dufayet de la Tour ;
- Robert-Tony, qui portera le titre de Vicomte de Reiset ;
- Tony Georges, qui portera le titre de Baron de Reiset, marié à une Chilienne Marie Lyon y Perez.

Dans les premières années de notre siècle, le Vicomte de Reiset entreprit de grands travaux d'aménagement et de restauration du château et du parc en suivant un plan que nous pensons être un projet qui ne vit jamais le jour, datant du Cardinal de Bernis. C'est sans doute inspiré par ce plan que le premier Clouet fit démolir l'aile en retour joignant le donjon, et remplacer l'ancienne toiture à la Mansard par un premier étage. Reiset confia les travaux à un sculpteur décorateur de renom nommé Visseaux, qui suivit dans les moindres détails le plan du XVIII^e. On lui doit notamment le fronton de la fa-

çade ouest qui représente la Force, symbole de la famille de Cambourg, et le courage, symbole de la famille Reiset, entourés d'attributs guerriers et soutenant un double blason aux armes des deux familles.

L'intérieur du château fut aménagé en un logis confortable, et le donjon, qui ne servait plus que de remise, fut entièrement réaménagé en appartements.

Grand amateur d'art, le Vicomte de Reiset amoncela dans le château quantité de meubles anciens, tableaux de maîtres, tapisseries et objets d'art de toutes sortes.

La guerre de 1914-1918.

Dès les premiers jours de la guerre, le château et le village de Vic-sur-Aisne allaient être cruellement éprouvés. Au début du mois d'août, Reiset, qui était trop âgé pour être mobilisé et dont la santé ne permettait pas de prendre un service actif, réunit les autorisations nécessaires pour installer une ambulance dans le château.

« Le 31 août , raconte-t-il, alors que l'ambulance que j'étais venu organiser n'était pas encore complètement installée, le grondement du canon et le crépitement des mitrailleuses venaient brusquement, à 9 heures du soir, nous apprendre la présence de l'ennemi dont nous ne soupçonnions pas l'approche, et mettre à juste titre le village en émoi. Des obus de gros calibre passent en sifflant au-dessus des maisons et les habitants terrorisés se précipitent en foule vers le château où ils viennent chercher refuge, comme aux temps lointains du moyen-âge où leurs ancêtres venaient demander asile et protection à la vieille forteresse. Je me hâte d'ouvrir les grilles et je guide cette troupe gémissante de vieillards, de femmes et d'enfants, vers l'un des souterrains dont l'entrée s'ouvre dans le parc au-dessous de l'une des pelouses. Je regagnai le château sous la mitraille qui crépite et sous les schrapnels qu'on entend briser les branches d'arbres au-dessus de nous ; mais l'alarme s'est répandue dans le village, la cloche retentit avec violence à l'entrée du château et deux nouvelles troupes d'habitants terrorisés accourent avec des clamours d'angoisse, implorant eux aussi un abri. Le souterrain du parc est maintenant rempli, celui du potager trop éloigné pour y accéder sans danger, aussi c'est vers le donjon sous lequel s'ouvrent des salles voûtées et profondes que je guide les infortunés retardataires, et c'est lorsque tout le monde est en sûreté que je rentre à mon tour dans le château, tandis que les éclatements redoublent de violence et que les balles ricochent sur les pierres, avec un bruit sec et strident.

Le personnel du château s'est réfugié dans les sous-sols protégés par des voûtes du XVI^e siècle et, retiré dans une chambre du rez-de-chaussée, j'entends pendant la nuit les obus qui pleuvent sur le château ! Par moment ce sont des toitures arrachées dont les ardoises croûlent avec un bruit sinistre, ou bien les murailles éventrées qui s'abattent avec un bruit terrifiant... Nous ne voyons rien des positions allemandes et cette perpétuelle menace de mort sur nos têtes, venant d'un ennemi invisible contre lequel nous sommes impuiss-

sants, augmente l'horreur de cette nuit d'épouvante, éclairée par moments de lueurs d'incendie.

Lorsque l'aurore commence à se lever, le petit jour me permet de juger de l'importance des dégâts ; les chambres, heureusement vides de mes enfants et situées au-dessus de la mienne, ont été criblées de projectiles qui ont broyé les fenêtres et transpercé les murs et les cloisons en démolissant toute l'extrémité de l'aile nord-est où s'ouvre une énorme brèche ! Quelques instants plus tard le baron de Bunha, colonel du régiment des hussards de la mort, se présente avec ses officiers pour prendre possession du château. C'est alors qu'une scène tragique se déroule entre moi et le farouche envahisseur : furieux de l'attaque meurtrière dont son avant-garde a été victime la veille à l'entrée du village, et dont il accuse les habitants, il m'annonce froidement qu'il a commencé à incendier le village à titre de représailles et qu'avant de se retirer il le brûlera tout entier. Cependant, après deux longues et cruelles heures de discussion, je parviens à le convaincre qu'il a été attaqué par une arrière-garde anglaise et, en m'offrant comme otage, j'obtiens la liberté de deux jeunes gens de Vic-sur-Aisne qu'il voulait fusiller dans la cour du château. Le village est préservé et les deux jeunes gens ont la vie sauve. »

Cette action valut au Vicomte de Reiset une citation à l'ordre du jour civil, dans le Journal Officiel du 28 novembre 1915. Quelques jours plus tard, aux environs du 10 septembre 1914, pendant l'occupation allemande, Reiset, assisté de MM. Braux maire, Dubet juge de paix, Leclerc père plombier et Bailly ouvrier maréchal, alla, au péril de sa vie, dévisser les boîtes à mines préparées par l'ennemi et rendit ainsi impossible la destruction du dernier pont de l'Aisne. Cette action rendit à l'armée un signalé service qui, grâce à elle, put repasser la rivière et reprendre la rive droite occupée par l'ennemi. Reiset reçut en récompense la Légion d'Honneur et, bien que non mobilisé, la Croix de Guerre avec étoile. Cette décoration lui fut décernée par décision du Général commandant en chef qui le cita en outre à l'ordre du quartier général du groupe d'armées du Nord, le 29 novembre 1917.

Lorsque, le 12 septembre 1914, les Allemands quittèrent Vic-sur-Aisne, ils laissèrent dans le château 300 blessés qu'il ne purent, dans leur précipitation, emmener. Ceux-ci évacués, Reiset laissa son habitation à la disposition du service de santé du général de Villaret et de son état-major.

Malgré le drapeau de la Croix-Rouge, le château subit pendant toute la guerre le feu des Allemands retranchés dans les carrières des collines voisines. Dans une lettre datée du 7 juin, le général de Villaret fait l'éloge du Vicomte de Reiset :

« Bien qu'aucune fonction municipale ne l'obligeât à rester à Vic-sur-Aisne, il a continué à y demeurer, se multipliant pour améliorer, dans la mesure du possible, le sort de nos blessés ; son attitude personnelle, au cours de fréquents bombardements, a été au-dessus de tout éloge ; d'une magnifique crânerie, à la fois calme et souriant, il m'a paru être le soutien moral de la population, conciliant, accueillant et réconfortant pour tous. »

« Le général de Villaret sera blessé à la tête dans la grande salle du Donjon et plus tard le général Brécard ne devra qu'à une courte absence d'avoir la vie sauve, lorsqu'un obus viendra bouleverser son appartement à l'ouest du château, en pulvérisant ses meubles, ses cantines et ses vêtements sans même laisser la moindre trace de sa croix de la légion d'honneur. Quatre ans durant les états-majors se succéderont à Vic-sur-Aisne : le Général Saës, le Général Guillemin, le Général de Mac-Mahon, le Général Lucette, le Général Ségonne, le Général Trouchaud, le Général Beyraud-Reynaud, le Général Hollandin, le Général Franchet d'Esperey, et château et donjon subiront tous les jours de nouveaux dégâts intérieurs, tandis que les toitures et les murs extérieurs se désagrègeront sous les coups répétés de l'ennemi. Mais c'est la dernière offensive du mois de mai 1918 qui atteindra le plus cruellement Vic-sur-Aisne. L'ennemi ne pénétrera pas dans la petite ville, mais, arrêté à moins de 2 kilomètres, il la bombardera de telle sorte que presque aucune maison ne sera épargnée. » (59).

Le château eut aussi à souffrir de l'occupation des troupes françaises qui furent à l'origine de son pillage. En 1915 et 1916, Reiset avait fait évacuer les meubles et objets les plus précieux, ce qui avait représenté sept ou huit wagons. Mais le château contenait une telle quantité d'objets qu'il était impossible de tout enlever. C'était le cas de la cave à vin qui représentait à elle seule une petite fortune et qui disparut complètement.

« Le 29 mai 1918, raconte le Vicomte de Reiset, Vic-sur-Aisne a été entièrement évacué par ordre de la municipalité et, comme tous les habitants de la ville, les gardiens de mon château M. et Mme Crête, ont dû s'éloigner en abandonnant tout derrière eux, et je ne puis dire, n'ayant plus personne pour surveiller, à quelle époque le pillage a commencé. »

En faisant des fouilles et des sondages, des soldats ont réussi à s'introduire dans une grande cave située sous le donjon, dont la porte était dissimulée et murée depuis trois ans. Ils ont démolî de gros murs et en passant par plusieurs pièces souterraines, ils ont pénétré dans une petite cave voûtée contenant 250 bouteilles de vin de champagne naturel (Herbèche) estimé 3 Fr la bouteille en 1914.

De là ils ont percé un mur donnant sur le caveau des cognacs et des liqueurs, qui contenait 300 bouteilles de vieux cognac apporté en 1901 du château de la Mayenne et ayant à cette époque 40 à 50 ans, soit à 30 Fr la bouteille en 1914. Environ 65 bouteilles de champagne à 10 Fr en 1914 ; ensuite, dans la grande cave entourée de caissons en pierre environ 3 à 4 000 bouteilles de vin de Bordeaux, d'Anjou, Bourgogne, Vouvray, Château-Eyquem, vins ordinaires, vins d'entremêts, de Beaujolais ou de grands crus déjà vieux, représentant en tout, l'un dans l'autres, une valeur de 4 Fr la bouteille.

L'ensemble de la cave était estimé à 26 000 Fr en 1914, soit près de 200 000 francs en 1983.

(59) Vicomte de Reiset — notice inédite sur Vic-sur-Aisne.

Sur le sol de la cave Reiset avait mis à l'abri des marbres de consoles, des guéridons, des statuettes anciennes, des porcelaines de Saxe et des pièces anciennes de Chine, des Indes et du Japon. Tous ces objets furent piétinés ou volés lors du pillage de la cave.

La bibliothèque située dans la tourelle sud-ouest du château qui n'avait pas eu à souffrir des bombardements, fut elle aussi livrée au pillage des troupes françaises. Les livres et objets les plus précieux avaient été déménagés en 1915, mais elle contenait encore de nombreuses pièces de valeur. Voici ce qu'en dit le Vicomte de Reiset :

« Pour la rédaction de mes ouvrages historiques, j'avais réuni de nombreux documents anciens inédits que j'avais puisés dans des archives publiques ou dans des collections privées qui m'avaient été ouvertes exceptionnellement par suite de recommandations ou de relations particulières en province, à Paris ou à l'étranger dans des dépôts officiels non ouverts au public ! (...) Je citerai de nombreuses pièces d'archives de Moscou, de St Pétersbourg et de Mitau qui m'avaient été obligamment communiquées par le Grand Duc Nicolas Nicolaievitch. Ces papiers étaient rangés et classés dans des armoires de ma bibliothèque et je n'avais pas songé à les enlever, ne pensant pas que ces documents historiques puissent être l'objet d'un pillage. Une partie des originaux des mémoires de mon grand'père a également disparu ».

Il serait fastidieux de donner ici la liste complète des objets qui, restés dans le château, disparurent ou furent endommagés. Citons, au hasard de cette liste qui représente une centaine de pages dactylographiées : un service de porcelaine de la Compagnie des Indes, qui comprenait 300 pièces, décoré d'armoiries — la collection complète des almanachs royaux et impériaux de 1780 à 1848 — une collection de jouets d'enfants anciens, composée d'objets vieux d'un siècle : poupées, pantins, sièges de poupées, animaux, batterie de cuisine, les gravures de portraits des familles de Reiset, de Cambourg, de Fromont et Clouet — de nombreuses pièces d'orfèvrerie gravées aux armes du Lieutenant Général de Reiset.

Au total, l'occupation des troupes alliées causa plus de dégâts au mobilier que les bombardements allemands : 264 000 Fr 1921 pour les premiers contre 70 000 Fr pour les seconds.

Le montant des remboursements qui furent accordés au Vicomte de Reiset par la Commission Supérieure des Dommages de Guerre, s'élève à près de 2.300.000 Fr 1921 soit environ 3.200.000 Fr actuels (60).

Reiset, put restaurer le château en l'embellissant encore. Son attention se porta cette fois-ci sur les façades côté cours. La toiture fut garnie de lucarnes de pierre dans le style du XVII^e siècle ; un minuscule pavillon d'entrée du même style fut construit dans l'angle des deux corps de logis ; les fenêtres du rez-de-chaussée furent surmontées de têtes sculptées encastrées dans les linteaux, provenant d'on ne sait quelle construction ancienne. La tourelle nord-est, qui

(60) Archives de l'Aisne, 15 R 1951.

avait été détruite au début du XIX^e s., fut reconstruite jusqu'au niveau de la cour.

Le Déclin.

Le Vicomte de Reiset put voir achevée son oeuvre de restauration du château avant sa mort survenue en 1925. Il fut enterré le 5 mai, à l'issue d'une cérémonie touchante célébrée dans l'église paroissiale à demi détruite par la guerre. Toute la population était venue lui rendre un dernier hommage. « Les cordons du poêle étaient tenus par M. Braux, maire de Vic-sur-Aisne ; M. Ferraux, Vice-Président du Conseil de Fabrique ; le Comte de Ségur Lamoignon et le Comte de Monti de Réze ; venaient ensuite les deux jeunes gens qu'il avait sauvés du poteau d'exécution au cours de l'invasion allemande. » (61).

La famille de Reiset continua à habiter le château jusqu'à la deuxième guerre mondiale, mais, dès 1935, la vicomtesse de Reiset était décidée à le vendre.

Le parc du château est parfois utilisé comme théâtre de verdure ; on y donne quelques représentations théâtrales et le 4 juin 1939, à l'occasion du 13^e congrès de l'Union Nationale des Combattants, qui se tient à Vic-sur-Aisne, une grande messe en plein air est célébrée dans le parc, par l'abbé Lécuyer, curé de Villers-Cotterêts.

En janvier 1937, à Saulieu, un camion contenant des œuvres d'art explosa et fut complètement détruit ; son propriétaire trouva la mort dans l'accident. Les ramifications de ce fait divers mirent en vedette le château de Vic-sur-Aisne. Mais ce sont là des événements dont nous ignorons le dénouement final et qui sont trop récents pour être racontés ici. Pour en savoir davantage il suffit de se reporter à « l'Argus du Soissonnais » des 4 et 6 février 1937.

Les bombardements du début de la guerre amenèrent quelques destructions à l'entrée du château et aux façades du logis. Puis il fut occupé par les Allemands, et à la libération par les Américains.

Au début de la guerre, la vicomtesse de Reiset avait cédé le château à un baron Bistram, autrichien pour les uns, russe pour les autres, mais que tous disaient assez équivoque. Mais la vente ne fut jamais effective et la vicomtesse de Reiset rentra dans ses biens en 1945. Elle vendit alors le château à M. Potet. En 1953, il est la propriété des Carrières de Vassens, et en 1961, une société immobilière Pouillon voulut lotir le parc pour y construire des logements, ce qui souleva l'opinion locale. Grâce à Me Marsaux, notaire, qui se fit l'avocat de l'ensemble historique et décoratif, le projet fut abandonné. C'est alors que M. Peiffer, agriculteur à Pouy, s'en rendit propriétaire ce qui sauva la situation.

Denis Rolland

(61) Argus du Soissonnais du 7 mai 1925.